

La courte échelle

Le Hir fait monter Campeau qui fait monter Lafrance...



DENIS LESSARD
du bureau de La Presse
QUÉBEC

Tout devait baigner dans l'huile. Richard Le Hir, à l'occasion de sa première sortie comme ministre, allait rendre publiques des études erronées et incomplètes du gouvernement libéral et établir le coût du fédéralisme pour le Québec. On s'inquiéta néanmoins un peu quand le réseau des délégations du Québec signala que les documents et tableaux transmis par le secrétariat à la Restructuration étaient truffés d'erreurs.

Et on s'inquiéta beaucoup quand on vit qu'en conférence de presse, les questions tombaient dru. Dans son évaluation du fédéralisme, le ministre Le Hir avait tout simplement oublié de tenir compte des milliards fédéraux venus de la péréquation...

Depuis sa nomination au Conseil des ministres, Richard Le Hir a été une source de controverse pour le gouvernement Parizeau. La fin de sa carrière parlementaire toute proche, le premier ministre Parizeau devra se débattre jusqu'à la dernière heure avec des allégations « très graves », convenait-il, de patronage et de conflits d'intérêts que son gouvernement avait su éviter jusqu'ici.

Déjà, en campagne électorale, M. Le Hir avait donné plus que sa part de maux de tête à Jacques Parizeau avec des déclarations controversées sur le projet de taxe de 1 % sur la formation, sur le partage de la dette, et même sur l'utilisation du dollar américain par un Québec souverain.

Une partie de courte échelle

Le défi de Richard Le Hir était de réaliser une série d'études — il y en a eu 44 — pour dessiner la structure du gouvernement d'un Québec souverain.

Mandats controversés, études retenues, chercheurs furieux, la publication des travaux de recherche commandés par le secrétariat a eu des allures de chemin de croix pour le gouvernement, tout le printemps dernier. Au moment de sa démission forcée du Conseil des ministres, Le Hir a carrément écrit à Jacques Parizeau ne pas comprendre encore pourquoi il avait été nommé à ce poste en particulier.

En septembre, les gaffes politiques du ministre Le Hir passent subitement au second plan.

Le député libéral Jean-Marc Fournier, à partir d'une simple consultation au fichier des entreprises, établit que Claude Lafrance, l'ancien patron du sous-ministre Pierre Campeau, ami de Richard Le Hir, se retrouve dans trois firmes ayant obtenu près de 500 000 \$ de contrats sans appels d'offres du secrétariat à la Restructuration. Fini le guignol, on passe au roman policier. Les acteurs d'abord. Ils sont importants.

Devant l'ensemble du dossier, on a l'impression d'une partie de courte échelle. Le Hir fait monter Pierre Campeau qui fera monter Claude Lafrance.

Au centre, Pierre Campeau, collaborateur pendant six mois du ministre Pierre Marois à la fin des années 1970 puis, pendant quelques années, membre du cabinet de Jacques Léonard. Depuis 1989, il était vice-président chez Solin, une firme de consultants. On se souvient de lui au ministère de la Justice sous Gil Rémillard. Sa firme n'avait pu mener à bien un mandat de réorganisation de personnel. Le contrat avait été interrompu.

M. Campeau offrira sans succès ses services, pour du travail partisan, à son ancien camarade de collège, le libéral Gerald Tremblay, alors ministre.

M. Campeau est un ami de longue date de M. Le Hir. On le voit aux réceptions privées du président de l'Association des manufacturiers, se souviennent les employés de l'AMQ.

Plusieurs personnes ont été approchées pour faire partie des penseurs du secrétariat à la Restructuration. Le secrétaire du conseil exécutif, Louis Bernard, souhaitait que Michel Clair, l'ancien ministre péquiste, devienne le sous-ministre de M. Le Hir. Une rencontre a été organisée, mais Le Hir ne voulait pas de lui. « Il tenait à ce que ce soit Pierre Campeau », résume-t-on sans détour.

M. Pierre Boucher a aussi été approché pour travailler avec le tandem. Cadre de la Ville de Québec, il a été nommé depuis à la Commission de la Capitale. M. Boucher avait rencontré le tandem Le Hir-Campeau

« et avait l'impression d'être entré dans un asile d'aliénés », confie à La Presse un ministre du gouvernement Parizeau.

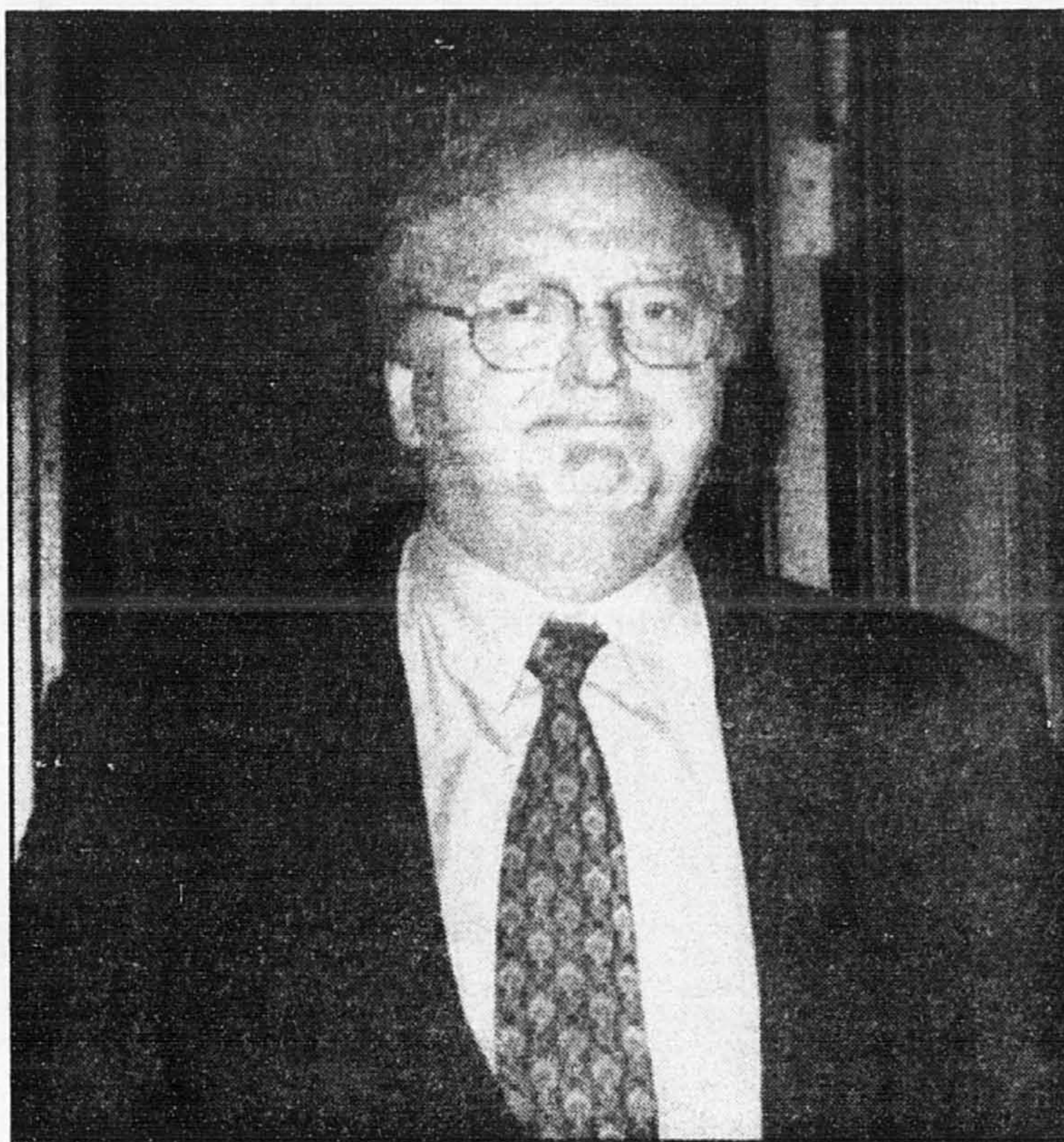
On tente d'intéresser aussi un économiste péquiste. Ancien conseiller de Pierre Marc Johnson, Jacques Fortin, après avoir sollicité quelques avis, décide de rester à la STCUM. André Marcil, ancien conseiller économique de René Lévesque, décline l'invitation, mais il suggère Jean-Michel Salvador, un fonctionnaire des Transports, connu dans les milieux souverainistes, qui accepte. Parmi les volontaires, on retrouve Guy Turcotte et Jean-Paul Dupré, deux fonctionnaires de carrière, tentés par l'aventure.

Un autre n'a guère eu le choix. Le chef de cabinet René Blouin a été conscript. Cet ancien député avait déjà eu des revers de fortune. Dès son arrivée dans l'entourage de M. Parizeau, Lisette Lapointe, qui avait ses idées en matière de communication, avait tiré à bout portant sur ce conseiller sympathique et honnête, mais manquant de poigne. On retrouve aussi Jean Faubert, un ancien cadre de la Caisse de dépôt et Jean Chartier, un journaliste en congé dont le nom figure toujours dans le cartouche du quotidien *Le Devoir*.

Des études pas montrables

À la fin de 1994, le petit groupe jongle avec la méthodologie des études. On crée un comité de « sages » dont font partie Fernand Daoust, l'économiste Jacques Fortin, la constitutionnaliste Marie-Andrée Lajoie. Au bout d'une ou deux réunions dirigées par Campeau, le groupe est laissé de côté sans explications.

Au début de 1995, on change de stratégie pour la validation méthodologique des études. Fin janvier, un nouveau « consultant » entre en scène. Claude Lafrance a un contrat de 113 000 \$ pour « demander des offres de services à des firmes compétentes, faire avec elles le suivi des études ». En fait, dès décembre, sans même avoir de mandat du gouvernement, il



L'ex-ministre Richard Le Hir

avait participé à des rencontres avec Pierre Campeau et des firmes susceptibles d'obtenir des contrats de la Restructuration.

Claude Lafrance est aussi le président de Solin. Il a été pendant des années le patron de Pierre Campeau. Le secrétaire général Louis Bernard est avisé de la situation et l'autorise.

Solin n'est pas un inconnu pour Richard Le Hir. Lors de son passage à la tête de l'Association des manufacturiers, M. Le Hir a accordé 317 000 \$ de contrats à Solin pour la confection d'un guide destiné aux entreprises.

À l'AMQ, on a retrouvé les liasses de factures signées par Claude Lafrance et dont Le Hir avait autorisé le paiement. Quand la chose est rendue publique, M. Le Hir explique que ces contrats relevaient de son subalterne, Jean Ryan. De la même manière, cette semaine, il a fait porter la responsabilité des contrats révélés par le vérificateur sur les épaules de Pierre Campeau, de Louis Bernard et du Conseil du Trésor.

A compter de février, tout change au secrétariat. Les fonctionnaires Turcotte et Dupré quittent le bateau. M. Turcotte rencontre Louis Bernard pour lui faire part de ses craintes depuis l'arrivée de M. Lafrance. « Cela portait sur les contrats externes et le rôle des fonctionnaires », se souvient Louis Bernard.

La Presse souligne alors ces départs embarrassants pour M. Le Hir, qui ré-

elles étaient le résultat de contrats qui passaient uniquement par M. Campeau et un fonctionnaire qui allait lui aussi être suspendu, M. Richard Boulard.

Le Hir savait-il ? Ses anciens employés n'en doutent pas. « Il ne pouvait pas ne pas savoir, il signait tous les contrats. »

Dans plusieurs conversations avec le *bunker*, Le Hir a toujours soutenu qu'il ne savait rien, mais les collaborateurs de Jacques Parizeau avouent « avoir bien de la misère à le croire », conscients que Le Hir « est tout sauf un nono ». Ces dénégations sont une insulte à l'intelligence, disent des hauts fonctionnaires à Québec. « Même les secrétaires voyaient que ce qui se passait là n'avait pas de bon sens », assure un ancien employé.

Pas d'offres

Le printemps dernier, tous les signaux d'alarme clignotaient au Conseil du Trésor. Les contrats du secrétariat défilent les uns après les autres, tous signés par Richard Le Hir et Louis Bernard, sans appel d'offres, en dérogation aux normes et sans même respecter les plafonds d'honoraires imposés partout au gouvernement.

Cette semaine, Pauline Marois a dit qu'on avait demandé « plus de discipline » au secrétariat, ajoutant : « Mais on doit présumer de la bonne

foi des gens. » Pendant ce temps, le nez dans ses dossiers, Jacques Léonard fulmine. Il était l'un des plus agacés par ce qu'il voyait comme vice-président du Trésor, dit-on.

En mai, cinq employés du secrétariat font un constat. La très grande majorité des budgets — sept ou huit des neuf millions — de l'organisme sont « gelés » pour des études que personne n'a réclamées, des systèmes informatiques que personne ne peut faire fonctionner. Éberlués, les employés constatent qu'une firme, à même son contrat du gouvernement, a développé une méthodologie pour laquelle elle entend prélever des droits d'auteur dans l'avenir. Un peu plus d'un million est déjà investi dans de tels travaux, mais tous sont conçus comme la première phase de projets bien plus ambitieux et coûteux.

Une autre série d'études a été simplement larguée sur une table « pour consultation » juste avant l'émission des brefs référendaires. Ces études plus théoriques sur la gestion et les chevauchements n'étaient pas « montrables ». Associées souvent à des gadgets informatiques coûteux,

elles étaient le résultat de contrats qui passaient uniquement par M. Campeau et un fonctionnaire qui allait lui aussi être suspendu, M. Richard Boulard.

Le mardi suivant, c'est l'hécatombe. Deux directeurs contractuels, Jacques Bellemare et Jean Faubert, sont remerciés. Le troisième directeur, M. Salvador, demande son retour immédiat à son ancien poste aux Transports. Louis Bernard avait convoqué immédiatement Richard Le Hir, pour lui transmettre les doléances de ses employés. Puis il avait confronté Pierre Campeau, qui s'était contenté de nier avoir des intérêts dans les firmes retenues.

Pour Louis Bernard, le dossier était clos. Il y eut une brève mention, verbale, au chef de cabinet de Parizeau, Jean Royer. L'affaire était classée. Avec une dénonciation sans lendemain, les employés du secrétariat pouvaient difficilement rester. Il a fallu convaincre Jean Chartier de ne pas démissionner, explique l'un des dénonciateurs.

À compter du début de juin, Richard Le Hir ne peut plus plaider l'ignorance, mais il « défend son sous-ministre toutes griffes dehors ». Il explique même son limogeage à l'un des contractuels.

Mais la réunion avec Louis Bernard n'a pas totalement été sans conséquences. « L'hémorragie fut stoppée. » On a appliqué les freins aux études douteuses. « On leur avait mis un pot de 9 millions sur la table et ils l'auraient vidé sans problème si le robinet ne s'était pas fermé », a confié cette semaine un haut fonctionnaire au conseil exécutif. Les études étaient à l'étape des premières phases, reconnaît Pierre Montpetit de GMA.

« Il ne nous restait pas grand-chose », dit-il. Sa compagnie devait remettre l'essentiel du contrat de 130 000 \$ à Solin dont elle utilisait la méthodologie.

Le référendum

Un autre élément a empêché le gouvernement de suspendre dès lors Pierre Campeau. Tout était pensé en fonction du référendum. Or, Monsieur réclamait à hauts cris ses études. Même Louis Bernard — symbole de l'intégrité de l'administration — était sous hypnose référendaire. Il n'était revenu d'ailleurs que pour préparer l'appel aux urnes, soulignaient des mandarins cette semaine.

Au Conseil des ministres, Richard Le Hir a toujours été vu comme un *outsider* par ses collègues. Son comportement paraissait parfois difficilement explicable. Un jour, il surgit au cabinet d'un collègue du Conseil des ministres pour l'aviser que son « sous-ministre était un libéral et qu'il fallait s'en débarrasser », confie un ancien collègue de Richard Le Hir. Ses interventions au Conseil étaient rarissimes.

Mais Le Hir a eu droit à une giflette magistrale après le mois de « septembre noir », le cauchemar qu'il a fait vivre au gouvernement Parizeau, forcé de lancer sa campagne référendaire avec le boulet du scandale au pied. Bernard Landry, qui présidait la réunion cette semaine-là, stigmatisait les « maudites études qui nous avaient mis dans la m... » se souvient un ministre.

Présent, M. Le Hir se tenait coi.

Un rapport accablant ou la petite histoire des contrats

Le secrétariat à la Restructuration a accordé 44 contrats pour une valeur totale de 2,7 millions. Or la moitié du budget, 1,3 million, est allée à neuf contrats accordés par le secrétariat à des firmes ou des individus liés « directement ou indirectement » à Claude Lafrance, l'ancien patron du sous-ministre Pierre Campeau.

Ce dernier en prend pour son rhume : « M. Campeau savait ou aurait dû savoir que M. Lafrance était lié directement ou indirectement à des personnes concernées par les mandats ». Le sous-ministre est « responsable de ce qui se passe dans son ministère », résumera sans appel le vérificateur général, Guy Breton.

Quant à lui, il est clair que M. Lafrance s'est placé dans une situation de « conflit d'intérêts réel ou potentiel puisque les fournisseurs et certaines firmes mandatées pour les études avaient des liens directs ou indirects avec lui ».

Il avait par exemple à apprécier la qualité des travaux réalisés à l'aide d'une méthodologie qui appartenait à sa firme. « Transiger avec soi-même fait partie des situations qui constituent des conflits d'intérêts »,

observe laconiquement le vérificateur.

Le rapport démontre qu'il était engagé du 30 janvier au 31 octobre 1995, mais l'autorisation de son contrat ne fut transmise au Trésor que le 26 avril. Ce contrat ne fut signé qu'en août. Le ministère de M. Le Hir a versé directement à M. Lafrance un total de 83 000 \$ d'honoraires « sans aucun suivi valable des jours de travail ni vérification rigoureuse de ses réclamations ».

En septembre, la critique de l'opposition libérale, Jean Marc Fournier, avait révélé que M. Lafrance ou sa société Solin se trouvaient dans trois firmes qui avaient reçu des contrats totalisant 431 000 \$. Ce n'est qu'en septembre que M. Lafrance aurait déclaré à son ancien associé, Pierre Campeau, ses intérêts dans toutes ces entreprises.

Comsol, une première compagnie de Claude Lafrance, obtient un contrat de 180 000 \$; Gestik, une deuxième compagnie, obtient 186 000 \$ et Guay Montpetit (GMA), en partie propriété de Solin, obtient 130 000 \$ de contrats qu'elle doit en bonne partie retourner à Solin dont elle utilise la méthodologie.

Toujours selon le vérificateur, une firme de consultants, CYF cabinet conseil, est présidée par Yvan Fecteau, qui en est le seul actionnaire ; mais M. Fecteau est aussi associé de M. Lafrance dans une autre compagnie. CYF a reçu un contrat de 170 000 \$ du secrétariat pour un système informatique que personne au ministère ne pouvait faire fonctionner. Une facture totale de 284 000 \$, si Québec accepte de payer les honoraires qui se sont greffés au contrat original.

Marcon, une compagnie qui a obtenu pour 375 000 \$ de contrats, partageait ses bureaux jusqu'à tout récemment avec Gestik, une firme appartenant à Claude Lafrance. Dans d'autres cas, on retrouve dans le passé des professionnels ayant effectué des contrats des passages aux firmes liées directement à M. Lafrance.

Consultation informatique AGIC, par exemple, est présidée par M. Antony Gervais ; on y retrouve M. Fecteau, de CYF, comme personne-ressources.

En outre, M. Gervais avait travaillé dans le passé à Comsol, une firme qui a aussi obtenu un contrat et dont, encore là, M. Lafrance détenait des intérêts.

ÉDITORIAL

La Presse

Paul Desmarais
président du conseil
d'administrationRoger D. Landry
président
et éditeurClaude Masson
éditeur adjointMarcel Desjardins
directeur de l'informationAlain Dubuc
éditorialiste en chef

Un virage dont le Québec a besoin

Cette semaine, devant la chambre de commerce de Laval, Lucien Bouchard prononçait son premier discours formel en tant que futur premier ministre du Québec. Il y a établi les priorités qui guideront son action lorsqu'il succédera à Jacques Parizeau. Il a mis les points sur les « i » d'une façon telle qu'on ne peut plus douter du fait qu'il s'apprête à imposer un virage profond à la gestion du Québec.



Son orientation, c'est un conservatisme fiscal où la priorité, qui domine sa préoccupation pour l'emploi et l'éducation, est la lutte sans merci contre le déficit, sans hausses de taxes et d'impôts, et aussi un désir de mettre de côté — temporairement — les querelles de nature constitutionnelle pour concentrer son tir sur les tâches urgentes.

Il s'agit d'une première pour le Québec. C'est la première fois, depuis qu'on a commencé à s'endetter, il y a vingt ans, qu'un futur premier ministre est aussi clair quant à sa volonté de régler le problème, aux moyens qu'il utilisera et aux sacrifices qu'il imposera. Il faut donc applaudir à ce qui est une véritable révolution et encourager M. Bouchard à poursuivre sur la voie qu'il s'est tracée. C'est ce dont le Québec a besoin.

Il faut applaudir d'autant plus que Lucien Bouchard propose aux Québécois une voie qui n'est pas celle de l'Ontario, mais une démarche où il est possible de rechercher la rigueur sans mettre de côté les préoccupations sociales. Cela correspond à notre conviction profonde que la seule façon d'assurer la justice sociale est de débarrasser la collectivité d'une dette qui est un véritable boulet.

Si ces objectifs sont plus que louables, deux inconnues peuvent amener à se demander si le discours de Lucien Bouchard se traduira en actes. La première interrogation porte sur Lu-

cien Bouchard lui-même, la seconde sur le parti qu'il s'apprête à diriger.

Commençons par Lucien Bouchard. Le chef bloquiste est un homme qui a souvent changé d'idée dans sa carrière ; à un point tel qu'il est parfois difficile de savoir ce qu'il pense et ce en quoi il croit. Ministre démissionnaire d'un gouvernement conservateur, il s'est fait, durant la campagne électorale qui a mené le Bloc à diriger l'opposition officielle, l'apôtre d'une réduction marquée du déficit, pour aussitôt devenir le critique sans nuances des efforts du ministre Martin. Pendant la campagne référendaire, il a carrément viré à gauche et décrit la souveraineté comme un rempart contre « un vent froid, un vent de droite qui souffle du Canada anglais pour emporter tous nos programmes sociaux ». Il annonce maintenant que ce vent froid soufflera directement de Québec !

Bien sûr, il nous expliquera que sa vision de la réduction du déficit n'est pas une vision de droite. Mais c'est vrai de premiers ministres du NPD comme Hartcourt et Romanow, ou de Frank McKenna, qui ont éliminé leurs déficits, ou même de Paul Martin dont M. Bouchard suit maintenant les traces.

Pourquoi le croire maintenant ? Parce que son approche est celle d'un politicien qui veut faire la « job ». Les premiers ministres qui ont le mieux réussi à assainir leurs finances publiques sont ceux qui ont donné l'heure juste. C'est ce que fait M. Bouchard en promettant des sacrifices. Il y a une autre raison. Le pire obstacle à la souveraineté, c'est le déficit d'un Québec souverain qui pourrait mener à une véritable catastrophe. M. Bouchard le sait. En faisant le ménage maintenant, il lève la pire hypothèque sur son option lors d'un éventuel référendum. Voilà pourquoi nous prenons au sérieux les engagements de Lucien Bouchard.

Il devra aussi composer avec des tensions venant de l'Intérieur. Ce n'est certainement pas un hasard si Lucien Bouchard a planifié sa première intervention majeure juste avant la tenue du Conseil national du PQ, ce week-end. Il envoie des mes-

sages précis, qui ne peuvent pas faire autrement que de braquer une tradition parfois gauchisante du parti et provoquer les sursauts revanchards que l'on sent chez plusieurs ministres et militants péquistes.

Dans son discours de ce mercredi, on a pu relever de très nombreuses flèches à la direction actuelle du PQ et des hérésies par rapport à sa doctrine. Par exemple, en rappelant que le déficit du solde courant remonte à 1977, comme par hasard, le premier budget Parizeau. Son refus de dénoncer la réforme Axworthy ou de mettre sur le dos d'Ottawa les problèmes financiers du Québec, comme le font les péquistes ad nauseam, depuis le 31 octobre. Son refus de prononcer le mot souveraineté. Sa façon de décrire durement les retards du Québec en éducation, en le comparant aux autres provinces, une hérésie quand on sait que cet échec ne peut pas être mis sur le dos d'Ottawa. Il a même osé comparer les budgets du Québec à celui des autres provinces qui ont éliminé leur déficit.

Mais c'est par sa promesse de ne pas imposer la hausse de un pour cent de la TVQ qu'on a pu voir le genre de tensions que pourra susciter la venue de M. Bouchard. Cette taxe avait été présentée comme une façon de contrer les compressions fédérales par l'ex-ministre des Finances, Jean Campeau, et décrite alors stupidement comme le coût d'une victoire du NON. La nouvelle ministre, Pauline Marois, qui avait repris l'idée de cette taxe, a carrément contredit son futur chef en disant que cette hausse est inévitable. Et si sa venue crée des tensions au sein du PQ, imaginons les réactions des alliés du camp souverainiste, par exemple les centrales syndicales.

Mais M. Bouchard, dans ces débats prévisibles, dispose d'un atout de taille. Les gestes qu'il s'apprête à poser, sur le déficit, sur l'éducation ou sur l'emploi, la trêve de deux ou trois ans qu'il propose, recueilleront l'appui d'une majorité des citoyens du Québec, indépendamment de leurs options respectives.

Alain DUBUC

Les leçons de la France

On a le choix des attitudes face à la crise actuelle en France. On peut s'émouvoir devant ce qui ressemble de plus en plus à l'autodestruction d'un pays qu'on aime. Ou, au contraire, se dire que, les Français étant ce qu'ils sont, ils n'ont que ce qu'ils méritent. Et se complaire dans l'illusion qu'un tel chaos serait impensable au Québec ou au Canada.



Mais on peut aussi observer ce qui se passe à Paris en tentant d'en retenir ce qui, malgré les différences de contexte, pourrait nous servir de leçon.

Il est effectivement difficile d'imaginer une situation tout à fait semblable ici où les institutions politiques, l'exercice du pouvoir, les organisations syndicales, le poids des traditions et les comportements collectifs ont peu en commun avec la France.

Même si, en l'occurrence, ce sont deux projets précis qui ont servi de catalyseurs à la présente vague de contestation — réforme de l'aide sociale et du régime de retraite des cheminots — on est bien forcé de constater que plusieurs autres facteurs expliquent l'ampleur de ces manifestations. Des irritants dont les Français s'accommodent en temps normal, mais qui rendent fort difficile le dégagement d'un nécessaire consensus populaire lorsqu'il s'agit d'affronter une situation économique difficile.

On n'a qu'à voir le statut quasi monarchique de son président ; la concentration de leviers de décision aux mains de ministres non élus ; la réduction du rôle de l'Assemblée nationale à celui de forum pour des joutes oratoires stériles ; l'impossibilité pour les députés ou le public de débattre des grands projets de loi avant leur adoption par le cabinet. Autant d'éléments qui ont le don d'alimenter le cynisme et le ras-le-bol des Français qui ont toujours l'impression d'être placés devant un fait accompli.

Quand, en plus, les réformes imposées d'en haut bousculent des mentalités corporatistes solidement ancrées ou remettent en cause les privilèges — séculaires, mais maintenant abusifs — de certaines catégories de travailleurs, elles deviennent une allumette qu'on craque sur un baril de poudre. Un puissant détonateur sur une charge explosive alimentée par la rancœur de la classe moyenne qui se sent le dindon de la farce.

C'est également ce qui incite autant de chômeurs, d'assistés sociaux, de jeunes sans espoir et autres laissés-pour-compte dans une société qui se dégingle à descendre dans la rue. Bien plus pour exprimer leur mécontentement et leur inquiétude que pour se porter à la défense du droit sacré des cheminots de prendre leur retraite à cinquante ans. Ou celui des trop nombreux employés de l'Etat de continuer à être les enfants gâtés d'un système que les contribuables n'ont plus les moyens de financer.

C'est la juxtaposition de ces diverses frustrations — fondées souvent sur des aspirations opposées les unes aux autres — qui est canalisée par des organisations syndicales bien rodées. Et qui, en faisant tache d'huile, finit par créer un climat social voisin de l'anarchie.

Même en faisant les distinctions qui s'imposent, il reste que, les mêmes causes produisant le plus souvent les mêmes effets, le drame de la France peut être riche d'enseignement. Ne serait-ce que sur le plan des conséquences de problèmes auxquels on néglige trop longtemps de s'attaquer. Ou celui de l'importance pour les gouvernements, les corps intermédiaires, les groupes de pression et les citoyens de se sentir vraiment partenaires dans une démarche collective.

Il ne suffit pas, en effet, que les autorités décident un beau jour de faire face à la réalité et de couper sauvagement dans ce qui semblait depuis toujours aller de soi. Encore faut-il que les intéressés sachent de quoi il retourne, qu'ils aient l'assurance que tout le monde est appelé à faire sa part et que chacun sache résister au syndrome « Pas dans ma cour ! ». C'est beaucoup demander, mais c'est possible. A condition d'avoir des leaders crédibles, des représentants syndicaux et patronaux qui évitent la démagogie et savent garder la tête froide et une opinion publique éclairée.

On l'a vu avec l'amorce de la réforme de la Santé où, malgré les protestations de groupes d'usagers, le ministre Jean Rochon a réussi à maintenir le cap. Surtout parce qu'il a expliqué le sens de sa démarche à la population qui, quoi qu'en pensent certaines élites méprisantes, n'est pas assez bête pour ne pas comprendre que ça ne peut plus durer.

C'est une attitude semblable qu'a déjà adoptée le ministre fédéral des Finances, Paul Martin. Et, selon ce qu'on a entendu cette semaine, ce sera celle de Lucien Bouchard quand il sera à la tête du Québec. Il faut s'en réjouir mais aussi se croiser les doigts. Et espérer que les autres intervenants jetteront un coup d'oeil sur la France pour éviter de commettre ici les mêmes erreurs.

Pierre GRAVEL



DROITS RÉSERVÉS

Montréal et ses cols bleus : question d'équité

La Presse publie ici de larges extraits de l'intervention du maire Pierre Bourque, mardi dernier, devant la Commission parlementaire chargée d'étudier le dossier des négociations entre la Ville de Montréal et ses cols bleus.

Pour saisir toute l'ampleur du dossier de la négociation avec le Syndicat des cols bleus, nous nous devons de l'examiner dans son véritable contexte. Celui d'une ville qui fait face à de sérieux problèmes qui entravent son développement, mais qui a également tout le potentiel pour réussir.

Quand on compare les ménages de Montréal avec ceux de la banlieue, on constate que les familles montréalaises ont des revenus inférieurs de 30 % à ceux de leurs voisins (...)

Cette réalité des Montréalais trouve évidemment son écho dans la situation du logement. Avec près de 60 % de ses logements qui ont plus de 35 ans, Montréal a connu un taux d'insécurité avoisinant 6,8 %, en 1994. Au cours des derniers mois, la situation s'est légèrement améliorée alors que ce taux d'insécurité a régressé à 6,2 %.

Autre indice défavorable, la part montréalaise du marché métropolitain de la valeur des constructions neuves a chuté dramatiquement au cours des dernières années.

Cette situation difficile du marché immobilier se reflète également au niveau de l'économie de Montréal. Plus que toute autre ville, Montréal est affectée par le déclin du sec-

teur de l'industrie traditionnelle. Dans le seul secteur manufacturier, la métropole a perdu 50 000 emplois depuis 1989. L'étalement urbain a aussi un effet désastreux sur le développement de Montréal.

Alors que Montréal connaissait une maigre croissance de l'emploi de 5 %, de 1981 à 1991, les villes de sa banlieue ont profité d'une hausse de 50 %.

Les entreprises montréalaises doivent également composer avec l'appauvrissement de Montréal, notamment au chapitre de la fiscalité. En 1994, les gens d'affaires de Montréal devaient supporter un fardeau fiscal 64 % plus élevé que ceux de la région. Depuis notre arrivée à l'hôtel de ville, nous avons toutefois pris des mesures pour réduire cet écart à 49 % et notre objectif est d'atteindre 32 % en 1999.

Ce déséquilibre fiscal a évidemment des effets désastreux sur la capacité de nos entrepreneurs à demeurer en affaires à Montréal. En 1994, dans la plus importante ville du Québec, on comptait 18 400 locaux industriels vacants. En réduisant la charge fiscale des entreprises montréalaises, nous avons pu rétablir quelque peu la situation. En 1995, le nombre de locaux vacants a été ramené à 17 720. Mais cette situation demeure préoccupante (...)

À la Ville de Montréal, nous sommes à mettre en oeuvre un programme d'embauche de jeunes stagiaires. Du nombre, 40 % seraient issus des diverses communautés culturelles de Mon-

tréal. Si ce programme n'a pas encore pris son envol, c'est principalement à cause de la résistance des syndicats des cols blancs et des cols bleus.

Ce préjugé favorable envers les jeunes doit même aller plus loin. Il faut que les conventions collectives nous offrent la souplesse nécessaire pour engager davantage de jeunes.

Ça relève du simple bon sens que nous puissions embaucher des jeunes pour remplir certaines tâches des fins de semaine et durant les périodes de temps supplémentaire. De cette manière, la Ville donnerait la chance à la relève d'acquiescer une expérience transférable sur le marché du travail et réaliserait des économies substantielles (...).

Si nous demandons davantage de polyvalence à nos employés, nous comptons également leur fournir les outils nécessaires. Nous nous engageons ainsi à leur fournir une formation continue qui les aidera à s'adapter aux nouvelles réalités de leur travail.

Mais, avant toute chose, notre mandat est de mettre en place les conditions nécessaires à la relance de notre économie. C'est ce que nous avons entrepris de faire avec notre budget 1996. Pour nous, la relance de Montréal devait débiter obligatoirement par reprendre le contrôle des dépenses municipales. C'est ce que nous avons fait en coupant près de 61 millions au budget de la Ville, soit une réduction de 3,2 % par rapport à 1995.

Cela nous a permis de donner un répit aux contribuables

résidentiels où près de 80 % d'entre eux connaîtront une baisse de leur compte de taxes l'année prochaine. Au niveau des gens d'affaires, notre effort est encore plus substantiel puisqu'ils bénéficieront d'un allègement de leur fardeau fiscal financier de l'ordre de 12,3 %, notamment avec la diminution de plus de la moitié de la surtaxe.

En fait, depuis notre arrivée à l'hôtel de ville de Montréal, c'est plus de 110 millions que nous avons injecté dans l'économie par le biais d'allègements fiscaux à l'endroit des gens d'affaires (...).

Aussi fiers puissions-nous être, nous sommes néanmoins conscients que ce budget ne règlera pas tous les problèmes de Montréal (...).

Pour y arriver, nous devons tous mettre l'épaule à la roue, y compris le Syndicat des cols bleus de la Ville de Montréal. Pour mon administration, c'est une simple question d'équité. Je vous rappelle que tant au niveau salarial qu'au niveau de la sécurité d'emploi, notre administration offre à ses employés cols bleus des conditions de travail exceptionnelles. Ces acquis ne sont pas remis en cause au cours de la présente négociation.

Au-delà du conflit de travail, il nous faut garder en tête que la véritable chance du Québec, c'est de pouvoir compter sur une ville de calibre international comme Montréal. Il faut se rappeler que nous n'en avons qu'une seule au Québec. Pour que le Québec se développe, il faut que Montréal soit prospère et dynamique.

OPINIONS

Et maintenant, que faut-il faire ? (1)

Il faut commencer par déminer le terrain des mots !

JEAN-PAUL DESBIENS
et FRANÇOIS CARON

Les deux auteurs ont longtemps œuvré dans le domaine de l'éducation. De plus, M. Desbiens est un ancien éditeur-riétaire en chef à La Presse. Nous publions leur opinion en trois volets, aujourd'hui, ainsi que mardi et mercredi prochains.



Jean-Paul Desbiens

Le soir du référendum, M. Parizeau déclarait verbatim : « C'est vrai, c'est vrai. C'est vrai qu'on a été battus au fond par quoi ? Par l'argent, pis des votes ethniques, essentiellement. » (La Presse, 2 novembre 1995) A l'heure qu'il est, plusieurs millions de mots ont déjà été dits ou écrits au sujet de cette déclaration. Nous allons en ajouter quelque 5 000. C'est donné !

Nous n'entendons pas, cependant, revenir sur l'opportunité de cette déclaration. Opportunité, c'est-à-dire, selon l'étymologie : « qui conduit au port ». Le contraire d'opportun, selon le sens courant signifie : déplacé, fâcheux, déplorable. Par ailleurs, nous laissons de côté la moitié de la déclaration de M. Parizeau : « On a été battu par l'argent ». On ne sache pas que M. Parizeau a menagé l'argent du peuple pour colporter et faire colporter son référendum.

Nous disons que la déclaration de M. Parizeau était inopportune. Précisons : Elle n'était pas mensongère, car il livrait le fond de sa peine. C'était Rachel « pleurant son enfant », comme dit Matthieu : *Et noluit consolari : elle ne voulait pas être consolée.* Le lendemain, il disait adieu « aux affaires », comme De Gaulle, en 1946. De Gaulle est revenu 12 ans plus tard. Il a ramassé le pouvoir, qui traînait par terre. M. Bouchard fera la chose.

La déclaration de M. Parizeau n'était pas fautive, car elle énonçait un fait. Mais en politique, les erreurs sont bien pires que les fautes. Les erreurs, disons-nous ? Pardon ! Un simple lapsus. Les « maladies de femmes » de M. Johnson lui auront coûté combien de voix ?

Pour essayer de voir un peu clair dans toute cette affaire, il convient d'établir son vocabulaire, son lexique. Car toute cette affaire ne se ramène pas à un seul terme. Il s'agit d'une question complexe, explosive, piégée. Et dans laquelle, veut, veut pas, nous sommes embourbés pour un bon bout de temps encore. Il s'agit de l'identité québécoise. Identité veut dire : permanence dans l'être. Il faut donc déminer d'abord le terrain des mots. A part les mots, on touche ou on tire.

On vient de nous demander de trancher par deux mots : un OUI ou un NON, une question qui rejoint chacun dans son être même. Pour vendre ce OUI ou ce NON, on a utilisé un certain nombre de mots : pays, patrie, société, peuple, « nous », les « autres », les francs, les « allos », les « de souche », les « pure laine » et, enfin, les ethniques. Il faut frotter les mots comme on se frotte les yeux, pour y voir plus clair.

Les deux signataires de ce texte sont aussi « de souche », aussi « laineux » qu'il est possible. L'un est né à Métachouan (sans l'avoir voulu), à 500 pieds du lac Saint-Jean ; l'autre, à côté de Shawinigan, sans l'avoir voulu, lui non plus. Tout cela remonte à Louis XIV, au minimum. Si la chose, c'est-à-dire l'histoire, avait commencé à Henri IV, avant qu'il ne se paye Paris par une messe, nous serions huguenots. Nous nous serions peut-être convertis entre-temps, mais qui sait ?

Voilà nos « credentials », comme disent les ambassadeurs. Nous avons chacun nos petits problèmes « identitaires », notre ego, notre sur-moi, notre conseil d'administration nocturne, notre petit Freud de poche, mais enfin, nous n'avons pas de problème identitaire en matière politique.

Lexique

Dans *Genèse de la société québécoise*, de Fernand Dumont (Borel, 1993), on relève au moins 12 termes différents qui ont rapport à notre sujet : peuple, pays, État, nation, société, communauté, collectivité, patrie, population, ethnie, race, réserve. A la page 145, notamment, Dumont écrit : « A la Constitution correspond le Peuple. Celui-ci n'est pas une communauté de mœurs ou de langage ni même une nation. C'est la collectivité dont le statut est créé par la Constitution. » A l'intérieur de trois lignes, on rencontre les termes : peuple, communauté, nation, collectivité.

État : Dans la liste des termes énumérés plus haut, c'est l'un des plus clairs. Nul ne doute, par exemple, que la France, la Grande-Bretagne, l'Italie, l'Espagne, etc. sont des États. L'État

est la forme ultime de la rationalité politique. Il suppose un territoire déterminé, le monopole de la force, la reconnaissance (formelle ou tacite) des autres États. Bref, l'État frappe monnaie, émet les passeports et fourre en prison tous ceux qui ne sont pas d'accord avec lui. L'ex-Yougoslavie était un État ; à l'heure qu'il est, on ne sait pas à quels États son démantèlement aura donné naissance. Peut-être pourrait-on dire que l'État, c'est la nation (ou des nations) plus un gouvernement.

Peuple : Le terme peuple est plus difficile à cerner. Il remonte très loin dans le temps. Il en est fait mention dans la Genèse (50, 20). Peuple conduit à démocratie : le gouvernement du peuple, par le peuple, pour le peuple. Le mot peuple comprend tous les citoyens d'un État donné, toutes ethnies, sexes et couleurs confondus. Quand le président des États-Unis s'adresse au peuple américain, il ne met personne dehors. L'histoire du 20^e siècle nous a montré qu'un État ne coïncide pas nécessairement avec le peuple (ou les peuples) qu'il contient. En décembre 1981, par exemple, au moment de l'affrontement de Lech Walesa et de Jaruzelski, il était clair que l'État polonais et le peuple polonais étaient deux réalités bien différentes et même opposées. En fait, de 1772 à 1918, il n'y avait pas d'État polonais.

Nation : Le mot nation a connu une fortune agitée. A l'université de Paris, du temps de Thomas d'Aquin (1256), les étudiants étaient divisés en quatre nations. Ce terme référait alors à la langue et à l'origine géographique. On distinguait la nation française, la nation normande, la nation picarde, la nation allemande. Mais l'unification politique et linguistique des régions correspondantes était loin d'être réalisée. Il est à noter que les communautés autochtones se distinguent entre elles par leur nation respective. Au Québec, on reconnaît officiellement 11 nations autochtones. Cette « reconnaissance » s'est faite sous le gouvernement de René Lévesque. Avant 1918, l'État autrichien était composé de plusieurs nations, et la nation polonaise relevait de trois États différents. C'est assez dire que nation, patrie, État sont non seulement trois concepts différents aux plans juridique et politique, mais qu'ils signifient trois réalités vécues différemment par les individus et par les peuples. Les États baltes, supprimés par la force, en 1941, sont maintenant trois États indépendants. Entre-temps, les trois peuples, les trois patries, ont survécu. La racine profonde du mot nation, c'est : naître, engendrer. Il y a donc une parenté entre nation et patrie. Toutefois, le terme patrie est plus concret que celui de nation. De Gaulle envisageait « l'Europe des patries ». Il ne disait pas l'Europe des nations. Déjà qu'il parlait de l'ONU comme d'un « machin » !

Pays : Quand on demande à quelqu'un de quel pays il est, il répond en nommant le pays dont il est citoyen. Il sort son passeport. Certes, c'est un État

qui reconnaît ses citoyens, mais il ne vient pas à l'idée de demander à un homme de quel État il est. Le Canadien errant parcourait en pleurant des pays étrangers. Il ne parcourait pas des nations ni des États. Et, s'adressant au « courant fugitif », il lui disait romantiquement : « Si tu vois mon pays... Va dire à mes amis... » Si l'on nous demande de quel pays nous sommes, nous pouvons répondre deux ou trois choses différentes, selon notre humeur ou selon ce que nous devinons dans la question de l'interlocuteur. Nous pouvons répondre, sans créer d'équivoque, que notre pays, c'est le Lac-Saint-Jean, la Mauricie, le Québec, le Canada. La Bolduc chantait : « La Gaspésie, c'est mon pays... » Il n'y a pas non plus d'équivoque quand Vigneault chante : « Mon pays, c'est l'hiver ». Sauf qu'un bon demi-million de Québécois se poussent au Sud des qu'ils le peuvent, avant ou après leur retraite. Les moineaux et les vieilles corneilles « toffent la run au pays ».

Collectivité : Robert donne simplement : « Ensemble d'individus groupés naturellement ou pour atteindre un but commun. » Dans la série de termes que nous passons en revue, le terme collectivité est le plus abstrait, le plus sec, le plus neutre, le plus déraciné. Nous n'avons ni la volonté ni le sentiment d'appartenir à une collectivité.

Communauté : Ce terme a une histoire et une signification très riches, en particulier dans le domaine religieux. Quand on parle d'une communauté religieuse, on sait très bien ce que l'on dit. On dit aussi : Communauté économique européenne. Ou encore : les communautés ethniques.

Race : Le terme race fait référence au sang, à la biologie. Sauf dans des expressions plus ou moins coléreuses (exemple : la race des mécontents ; la race des musiciens ; race de monde) ou bien en un sens très large et discutable (la race blanche, la race jaune), le terme race est discrédité en politique depuis l'aventure nazie. Ici au Québec, on sait que l'emploi de ce terme dans l'œuvre de Lionel Groulx cause quelques embarras à ses héritiers intellectuels. Il en a causé récemment à M. Lucien Bouchard, quand il a parlé du taux de fertilité des Québécois de race blanche.

Ethnie : Le Robert donne : « Ensemble d'individus que rapprochent un certain nombre de caractères de civilisation, notamment la communauté de langue et de culture. L'ethnie française englobe la Belgique wallonne et la Suisse romande. » En ce sens, le terme est pratiquement désuet. Par contre, la plupart des pays africains sont composés de multiples ethnies. Mais, ici encore, l'histoire récente est en train de disqualifier ce terme en matière politique. La « purification ethnique » pratiquée dans l'ex-Yougoslavie (et au Rwanda, non ?) n'est pas précisément une recommandation !

Population : Population vient de peuple. Il désigne un ensemble d'individus, sans distinction de sexe, d'âge ou d'origine, qui habitent un territoire commun. Il a un sens d'abord démographique. On dit correctement : population de la terre, d'un pays, d'une ville, d'un quartier. On peut dire : la population du Québec est de 7 millions d'habitants. Mais dire : la population québécoise, serait méprisant. Autant dire populace !

Patrie : Patrie vient de père. Et la langue vient de la mère. On dit : langue maternelle. Le mot patrie implique donc une référence directe à la famille. En un sens plus étendu, il désigne « l'ensemble de ces biens liés à un territoire, une langue, des institutions, des coutumes, une culture, un mode de vie, etc. qui permettent à l'homme de réaliser l'exigence de tout être vivant : l'enracinement dans l'espace et dans le temps, par le lien avec un passé et une lignée généalogique qui explique le présent. Considérée ainsi dans son essence, la patrie, comme la famille, intéresse directement la vie morale. La patrie est une valeur morale. » (encyclopédie Catholisme) Alain disait : « La sagesse est d'accorder à la patrie ce qu'on lui doit strictement, sans se livrer jamais à cet amour fanatique qui écrase tous les autres sentiments. »

Société : « Ensemble des individus entre lesquels existent des rapports durables et organisés, le plus souvent établis en institutions et garantis par des sanctions. » (Robert) La vie en société est une exigence de la nature humaine. L'existence et le développement de la personne excèdent les capacités individuelles. Hegel voit dans la société l'effet d'un processus dialectique et naturel qui a pour fin la création d'une personnalité morale : l'État. L'histoire récente, toute récente, encore rouge et chaude, comme le sang ; l'histoire, depuis la chute du mur de Berlin, en avril 1989, et la dissolution officielle de l'URSS (le 8 décembre 1991) nous montre que, même sous le plus terrible couvercle que l'on puisse imaginer, la permanence des peuples et des patries se manifeste dès que l'on fait sauter le couvercle de la marmite. En l'occurrence, ce serait une impropriété de terme de parler de société. Les Croates, les Bosniaques, les Serbes, les Arméniens, Charles Aznavour, Nana Mouskouri, les Kurdes, les Macédoniens, les Azeris, les Tchèques, les Slovaques, les deux groupes irlandais, et nous en passons des dizaines, sont autre chose que des sociétés. Au demeurant, qu'on cesse de nous beurrer avec la tarte à la crème de la « société distincte ». Si A est distinct de B, l'inverse est aussi vrai.

Reserve : Le terme « réserve » désigne les territoires accordés aux Autochtones en vertu de la loi (fédérale) sur les Indiens (1876). Dans la lecture qu'il fait de la genèse de la société québécoise, Dumont emploie le terme « réserve », et toujours en caractères italiques. En clair, depuis la Conquête jusqu'à l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, tout l'effort des « Anglais » aurait consisté à vouloir enfermer les Québécois dans une grande « réserve ».

À SUIVRE MARDI

Urgence « éthique » au Québec « ethnique »

« Faisons le ménage de notre maison commune »

MAURICE CHAMPAGNE

L'auteur est écrivain.

Comme il est tentant de dresser des bilans et de recenser les situations nombreuses où, tantôt la majorité francophone du Québec, tantôt le Québec tout entier, et surtout, nos chefs politiques, qu'il s'agisse d'un René Lévesque ou d'un Robert Bourassa, d'un Jacques Parizeau ou d'un Lucien Bouchard, ont été accusés de toutes parts, de « nazisme », d'« hitlérisme », de « fascisme », que ce soit pour mettre en cause l'indispensable loi 101, notre tranquille et précautionneux nationalisme, notre droit fondamental d'être reconnu comme peuple (et non par le diminutif de société distincte), ou même lorsqu'il s'agit de développer nos ressources naturelles et hydroélectriques.

Comme il est tentant de dénoncer la facile déviation intellectuelle d'un nombre incroyable de personnes et de groupes qui ont fait dire à Monsieur Parizeau qu'il avait pointé « le » vote ethnique alors qu'il a parlé « des » votes ethniques. Des votes ethniques pourtant décrétés en pleine campagne référendaire par des porte-parole de trois de nos plus importantes « communautés nationales » — je parle de « communautés nationales » pour désigner les groupes que le Québec débonnaire a identifiés comme « communautés culturelles », mais qui en vertu du droit international et du langage universel sont des minorités ethniques —.

Comme il est tentant, enfin, de suivre ce professeur émérite de l'Université de Calgary, Kai Nielsen, qui a recensé une avalanche d'injures dans la presse canadienne contre le Québec de « la purification ethnique » qu'aurait mis à découvert le discours de Monsieur Parizeau le soir du 30 octobre (« English press reacted irresponsibly to Parizeau », *The Gazette*, 21 novembre 1995). Mais, ne cédonas à aucune de ces tentations. Car, au-delà de tous examens et toutes analyses, le « temps est venu d'opérer un virage majeur, pour les Québécois de « souche » et les « ethnies », comme l'a montré dans un remarquable article, Giuseppe Sciortino, membre du Conseil exécutif du Parti québécois (*La Presse*, 29 novembre 1995). Et, dans la réflexion apolitique qui suit, je voudrais partager la voie dégagée par Me Sciortino.

Il y a de toute évidence urgence « éthique » au Québec « ethnique ». Et le Québec est ethnique à sa souche, par toutes les fibres de son histoire,

par les choix politiques canadiens, et, plus que jamais, par la décroissance démographique de la majorité et de ses changements radicaux de valeurs égales à l'égard de la famille et du couple. Soyons francs et lucides là-dessus !

Dans l'immédiat, je suggère une problématique pour un plan d'action collectif à trois niveaux. Premièrement, il est temps de se donner une entente éthique sur le vocabulaire à utiliser pour décrire la réalité ethnique et ses corollaires sociaux et politiques majeurs. Pourraient adhérer à une telle entente, les partis politiques du Québec, les communautés nationales, et même, les médias (car cela peut être concilié avec leur liberté d'expression).

Deuxièmement, et simultanément à la première opération, il faudrait avoir le courage de faire l'analyse de données incontournables à cette démarche éthique-ethnique, telle que : l'identité québécoise, la loi 101, l'abc des droits individuels et collectifs, la question autochtone, le rôle particulier de la minorité d'expression anglaise entre la majorité et les autres minorités, la relation entre démographie, politique familiale et l'immigration et le vocabulaire politique même, par rapport auquel une grande partie de la population est encore en pleine confusion, même lorsqu'il s'agit de faire les distinctions essentielles entre le droit à l'autodétermination du Québec et les autres dimensions de la souveraineté.

Troisièmement, il faut poser des gestes concrets et visibles pour intensifier l'appartenance québécoise des Québécois et des Québécoises de toutes origines ethniques.

La première chose à faire : s'interdire, de part et d'autre, le vocabulaire de racisme, les accusations d'ethnocentrisme, la classification ethnique des Québécois, etc. Faisons le ménage de notre maison commune. Là-dessus, on pourrait se donner un comité intelligent de surveillance et capable d'affectivité sociale.

Mais l'essentiel de cette opération d'éthique du vocabulaire serait de s'entendre sur quelques définitions majeures. Exemples : Qu'est-ce qu'un « Québécois » en 1995 ? Qu'est-ce que l'« identité » québécoise ? Pourquoi parler de « communautés culturelles », alors que le monde entier et le droit international parlent de minorités et de majorités ? Quand employer « peuple » ? Quand employer « nation » ? Quelles différences faire entre « interculturel » et « multiculturel » ? Entre « intégration » et « assimilation » ? Etc., etc.

J'ai énuméré précédemment plusieurs des données incontournables pour accomplir la démar-

che éthique que je propose. Voici, par exemple, un élément majeur à considérer dans cette perspective sur le rapport fondamental qui existe entre l'identité québécoise et la loi 101, deux des principales données incontournables.

Pourquoi ne pas valoriser, au lieu de la taire, notre identité paradoxale de « majorité-minoritaire », qui tient à l'ambivalence de la réalité linguistique. Le français, en effet, qui est le vecteur principal de notre réalité de majorité et de notre statut de peuple, est en même temps ce qui fait de nous une minorité, dans un rapport socio-linguistique de 1 à 50 sur le continent nord-américain.

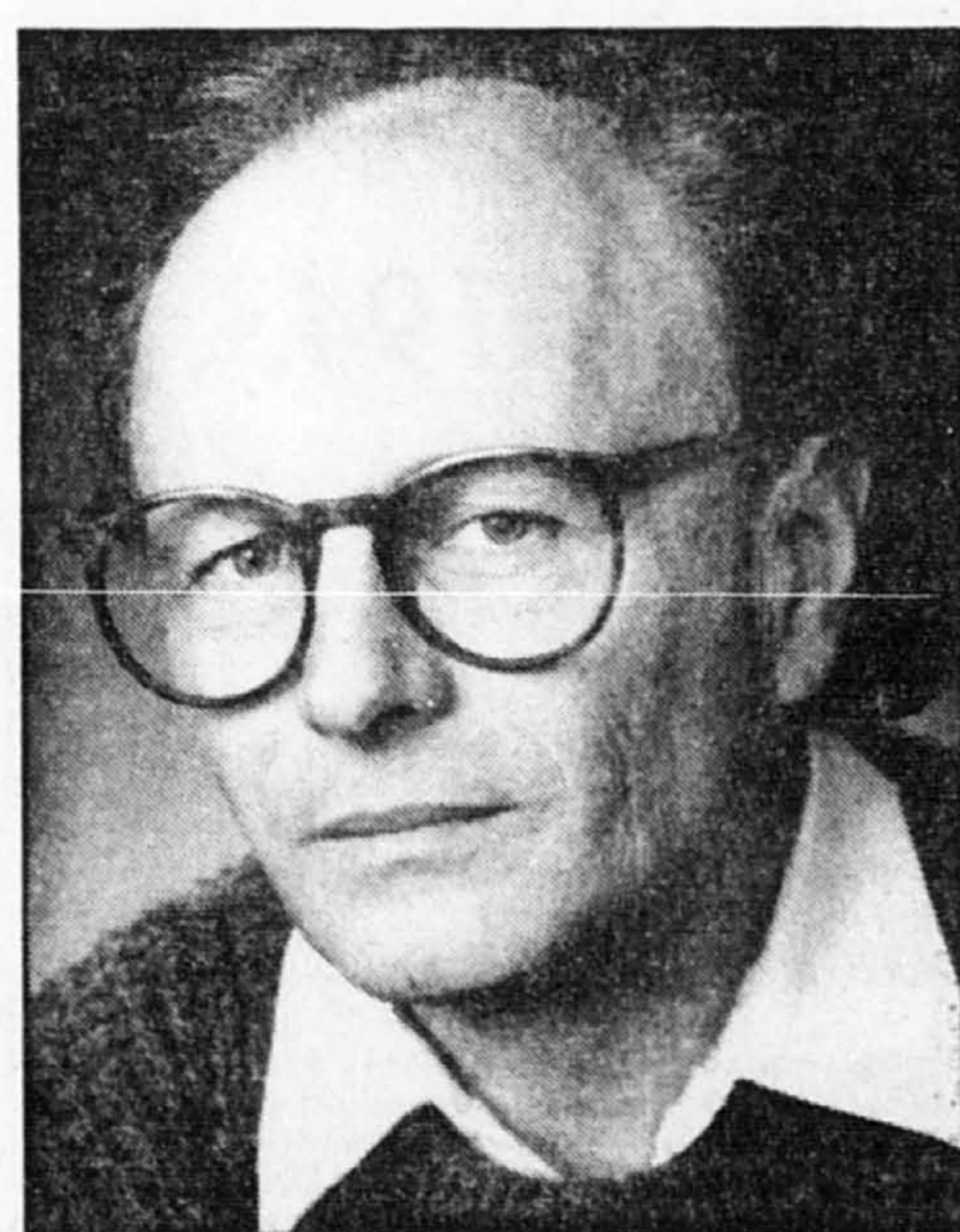
Dans ce contexte, peut-être avons-nous eu tort de présenter trop triomphalement la loi 101 et d'en faire la « Charte » de la majorité, alors qu'en fait elle constitue pour la majorité un programme de rattrapage et d'accès à l'égalité.

Après dix-huit ans d'application de la loi 101, il faut mieux savoir justifier l'éthique de la loi 101 et l'appuyer sur le droit international en fonction du cas unique que représente le Québec dans le monde. Toutes les minorités du Québec doivent comprendre la situation sociolinguistique du Québec, la minorité d'expression anglaise en tête, car elle a un devoir d'exemplarité à l'égard du soutien au Québec français devant les allophones. Il y a là, donc, une éthique de réciprocité à partager, au cœur de ce que nous pouvons nous apporter comme soutien mutuel, majorité et minorités.

Il faut nommer et mettre en valeur, comme « Québécois et Québécoises », tous ceux et toutes celles des « nôtres », personnes, groupes, institutions qui contribuent au bien commun du Québec et à l'essor d'une activité humaine par leur talent et leur compétence, quelle que soit leur origine ethnique, intrinsèque à leur identité de citoyen et citoyenne du Québec. En tête d'une longue liste de non-dit, qui sait, par exemple, que l'Université McGill a donné cinq prix Nobel au Québec et au monde ?

On doit redire, bien sûr, que dans la gestion de la chose publique, gouvernementale et privée, comme dans les leaderships sociaux, en milieu de travail, dans le monde communautaire, dans les affaires, dans le monde professionnel, il faut voir davantage de Québécois et de Québécoises de toutes origines ethniques.

Les médias ont un rôle éthique majeur à jouer dans la façon dont ils présentent le débat de société quant aux rapports entre la majorité et les minorités, dans la valorisation de l'identité qué-



Maurice Champagne

bécoise des membres des minorités et dans le recrutement ou l'assignation des journalistes.

Le monde de l'éducation, à tous les niveaux, devrait mettre en œuvre toutes sortes de moyens pour illustrer et développer le sens de la complicité québécoise et humaniste entre Québécois de diverses origines.

Je vois très bien un Guy Bouthillier et un Marco Micone, un Charles Taylor et une Josée Legault, une Micheline Labelle et une Agnès Gruda, une Michelle Rouleau et une Monique Simard, une Nicole Boudreau et un Bernard Cleary, faire avancer ensemble la cause de l'identité québécoise en mouvance, et surtout peut-être, l'indispensable connaissance des signes culturels propres aux races, aux ethnies, aux communautés nationales, aux peuples. Et ici encore on pourrait couvrir des pages et des pages d'autres exemples de choses à faire.

Je suis convaincu que si les Québécois et les Québécoises d'autres origines que canadienne-française acceptaient seulement de nous donner la main comme peuple et de faciliter le développement du Québec collectivement et institutionnellement français — mais qui assure aux individus la maîtrise d'au moins une deuxième langue —, nous serions légion au sein de la majorité à vouloir être partenaires d'une identité québécoise enrichie de complicité et de convivialité pluriethniques.

Gerald Hannon: criminel ou martyr?

Prostitué avoué, le professeur réclame la légalisation de la pédophilie

PASQUALE TURBIDE
collaboration spéciale

TORONTO

On l'appelle le prof-pute. Certains l'accusent de promouvoir un acte criminel abominable : l'agression sexuelle des enfants. D'autres le perçoivent comme un intellectuel persécuté pour ses opinions inorthodoxes, un martyr qui doit être défendu, pour garantir le respect de la liberté universitaire et de la liberté d'expression.

Chose certaine, Gerald Hannon est un cas. Un cas qui force le monde universitaire à s'interroger sur le rôle, les droits et les devoirs des responsables de l'enseignement supérieur.

Voici les faits : Hannon, professeur de journalisme à temps partiel à l'Université polytechnique Ryerson et journaliste-pigiste, a été suspendu avec salaire il y a deux semaines, après avoir admis à un reporter du *Toronto Sun* qu'il se prostituait pour arrondir ses fins de mois. L'Université enquêtait déjà sur les agissements de son chargé de cours, après qu'une chroniqueur du *Sun* l'ait accusé d'avoir fait la promotion de la pédophilie en classe.

Hannon est l'auteur de deux articles sur ce sujet délicat, publiés en 1977 et en 1994. Il y soutient que les relations sexuelles entre hommes et garçons ne sont pas toujours nuisibles à l'enfant et il réclame leur légalisation. Hannon reconnaît avoir fait part de ses opinions à quelques reprises à ses étudiants, mais dans un contexte strictement journalistique, pour aborder la question de la controverse dans l'écriture.

Prostitué, pro-pédophile... le personnage semble sinistre, mais son extrême candeur et son excentricité le rendent difficile à saisir et à caricaturer. En entrevue à *La Presse*, Hannon refuse de s'autoflageller : « Je n'ai pas honte de ce que je fais, au contraire. J'en suis fier et je n'ai aucune objection à ce que ça se sache. Mais c'est probablement trop demander à la direction de l'Université... » M'imaginer au lit, avec un banlieusard marié, ça a dû les traumatiser complètement.

Âgé de 51 ans, Hannon soutient que les enfants et les adolescents ne l'intéressent pas sexuellement. Défendre les pédophiles, pour lui, relève avant tout de l'exercice intellectuel et journalistique : « Je ne nie pas l'existence des enfants violentés sexuellement. Ce qui m'enrage, c'est qu'on ignore délibérément l'autre facette de cette réalité : ces hommes parfaitement normaux aujourd'hui, qui ont vécu des relations sexuelles consentantes et enrichissantes avec des adultes pendant leur enfance. Ils existent, j'en connais plusieurs, mais on refuse de les écouter. »



Gerald Hannon est un cas. Un cas qui force le monde universitaire à s'interroger sur le rôle, les droits et les devoirs des responsables de l'enseignement supérieur.

Des défenseurs

Malgré des prises de positions considérées révoltantes par plusieurs, Gerald Hannon ne manque pas de défenseurs, à commencer par une majorité de ses propres étudiants.

Brett Dawson a suivi son cours de journalisme à la pigne l'an dernier. « Gerald est un merveilleux professeur, stimulant, rigoureux, qui m'a beaucoup appris sur l'écriture et le journalisme. Et je ne l'ai jamais entendu parler de pédophilie pendant son cours. De toute façon, pourquoi ses opinions personnelles et sa vie privée devraient-elles l'empêcher d'enseigner ? C'est complètement ridicule. »

Aucun étudiant n'a d'ailleurs déposé de plainte contre lui, ce qui complique la position de l'Université, d'après le syndicat des chargés de cours. Le recteur de Ryerson, Claude Lajeunesse, refuse de se prononcer sur l'affaire, sauf par l'intermédiaire d'un communiqué précisant que le mandat de l'enquête sera de déterminer si la conduite de Gerald Hannon est digne d'un membre du corps professoral de l'Université.

Au-delà des qualités d'enseignant de Gerald Hannon, sa suspension pose au moins deux questions essentielles à la définition de la liberté académique et de ses limites : doit-on

tenir compte de la vie privée et des opinions personnelles d'un professeur dans l'évaluation de sa performance ? Et par extension, l'enseignant universitaire doit-il être un modèle pour ses étudiants ?

Pour la journaliste Judy Steed, auteur d'un livre sur le drame des enfants agressés sexuellement, l'Université Ryerson a pris la seule décision possible : « Hannon a perdu contact avec la réalité. Ses opinions sur la pédophilie prouvent qu'il est un mauvais journaliste, parce qu'il choisit de ne tenir aucun compte des évidences. La recherche actuelle établit hors de tout doute que les pédophiles causent un tort immense à leurs victimes. Même s'il existe de rares exceptions à cette règle, Hannon laisse l'arbre lui cacher la forêt. » Elle le compare au suprémaciste blanc Ernst Zundel, l'éditeur qui soutient que l'holocauste n'a jamais eu lieu.

Les objections de Judy Steed se perdent cependant dans un raz-de-marée pro-Hannon : son syndicat, l'Union des écrivains, et de nombreux collègues de son propre département et des deux autres grandes universités torontoises l'ont défendu publiquement. (Par contre, les porte-parole des organismes homosexuels sont demeurés silencieux ; plusieurs leaders gais estiment qu'il nuit à l'image de la communauté gaie.)

Une chasse aux sorcières

Pour Jack Granatstein, professeur d'histoire à l'Université York et membre de la Société pour la liberté académique, Gerald Hannon est victime d'une chasse aux sorcières : « Il n'existe aucune raison pédagogique pour justifier sa suspension ; la direction de Ryerson a paniqué, tout simplement. À l'université, rien n'oblige le professeur à montrer l'exemple en matière de vertu ou de morale, parce que nous enseignons à des adultes, et pas à des enfants de huit ans. »

L'universitaire doit être un modèle d'érudition, un exemple dans son travail de recherche et c'est tout. L'université existe pour développer le sens critique des étudiants, pour leur montrer à penser et à se méfier des idées reçues. »

Hannon lui-même pousse cette logique à l'extrême, en avançant que tous les sujets, aussi tabous soient-ils, peuvent - et doivent - être discutés durant les cours. Il n'hésiterait pas, par exemple, à inviter un Ernst Zundel dans sa classe de journalisme. « J'enseigne le scepticisme à mes étudiants. La meilleure façon de dégonfler des théories absurdes comme celle de la remise en cause de l'holocauste, c'est d'en débattre ouvertement. Inversement, le meilleur moyen de rendre une idée attrayante, c'est de refuser d'en parler. »

Mais au moins un partisan de la liberté universitaire refuse de le suivre jusque-là. Jack Granatstein rappelle que le concept de liberté universitaire a le dos large, mais qu'il n'est pas sans limites : « On ne peut pas enseigner des choses manifestement fausses. Tous les professeurs ont droit à leur opinion, si malhonnête soit-elle ; ce qui ne les autorise pas à transmettre n'importe quoi aux étudiants. »

Pour le moment, Gerald Hannon ne transmettra rien du tout à ses étudiants, car l'avis de suspension lui interdit tout contact avec eux. Il a déposé un grief contre Ryerson, où il enseigne depuis cinq ans, en se plaignant de ne pas connaître les motifs exacts de sa suspension. Quels que soient les résultats de l'enquête, il pourrait perdre son emploi en mai prochain, à la fin de son contrat, si la direction de l'Université demande à un professeur titulaire de récupérer sa charge de travail.

« Ce serait dommage, soupire-t-il, parce que j'aime enseigner et que le journalisme à la pigne paie plutôt mal. » Chose certaine, il n'a pas l'intention d'abandonner son autre source de revenu, du moins pas pour le moment : « Mais j'ai 51 ans. Soyons réalistes, ma part du marché rétrécit à vue d'œil... »

Le rôle oublié du « héros de Dieppe »

En 1943, le général Ménard participait à la libération de l'île de Kiska, dans les Aléoutiennes



Une page
D'HISTOIRE
AVEC PIERRE VENNAT

Rares sont les Québécois férus d'histoire militaire qui n'ont pas entendu parler du brigadier-général Dollard Ménard, le « héros de Dieppe », cinq fois blessé lors du raid meurtrier du 19 août 1942.

Ce que la plupart ignorent c'est qu'à peine un an plus tard, à la tête cette fois d'un autre régiment canadien-français, le Régiment de Hull, il participa à la libération du dernier bastion japonais dans le nord du Pacifique, à Kiska, dans les îles Aléoutiennes.

La délégation canadienne que pilote actuellement le secrétaire d'État aux Anciens combattants, Lawrence MacAulay, profite de son séjour en Extrême-Orient pour souligner cette page oubliée de notre histoire militaire.

En 1942, les Japonais tentèrent en effet d'étendre leur hégémonie vers l'Amérique du Nord. En juin 1942, les troupes nippones débarquèrent dans les îles Aléoutiennes américaines d'Attu et de Kiska, au large de la côte de l'Alaska. Le 20 juin, un sous-marin japonais bombarde même le phare d'Estevan sur la côte ouest de l'île de Vancouver. À notre connaissance, il s'agit de la seule attaque japonaise contre des installations canadiennes.

Quoi qu'il en soit, même si les Aléoutiennes se trouvaient à 3 000 kilomètres de Vancouver et que l'atta-



Cinq fois blessé lors du raid meurtrier du 19 août 1942 à Dieppe, le brigadier-général Dollard Ménard participait, un an plus tard, à la libération du dernier bastion japonais dans le nord du Pacifique, l'île de Kiska, dans les îles Aléoutiennes.

que contre le phare se voulait d'ailleurs une bravade qu'autre chose, le Canada ne pouvait ignorer la menace.

C'est la raison pour laquelle le Canada affecta deux divisions et d'importantes forces aériennes et navales à la défense de la côte Ouest et que les Américains dépêchèrent des renforts en Alaska. C'est d'ailleurs pour cette raison que fut construite la route de l'Alaska à travers des milliers de kilomètres de forêt vierge.

Un deuxième front

En 1943, les Américains entreprirent une campagne en vue de reprendre possession d'Attu et de Kiska. Le Canada envoya une brigade d'infanterie, parmi laquelle figurait le Régiment de Hull, commandé par le brigadier-général Ménard, alors lieutenant-colonel, ainsi que des forces navales et aériennes. Les Japonais se battirent pour conserver Attu, mais lorsque les forces canado-américaines débarquèrent sur Kiska, ils constatèrent que les Japonais avaient quitté l'île quelques jours plus tôt.

Aujourd'hui, cette libération est oubliée mais, comme l'avait expliqué à *La Presse* le général Ménard, l'événement, une fois connu, avait fait à l'époque les manchettes. *Le Droit*, quotidien de l'Outaouais d'où venait le Régiment de Hull, avait titré : « Le Canada combat sur un deuxième front ».

L'annonce de l'invasion de l'île fut faite au Château Frontenac de façon spectaculaire par Churchill, Roosevelt et Mackenzie King, alors réunis en conférence au sommet. Elle fit la manchette des journaux canadiens, américains et britanniques les jours suivants.

Environ 20 % des forces alliées qui envahirent Kiska le 15 août 1944 étaient canadiennes. Le Régiment de

Hull du brigadier-général Ménard faisait partie de la 8^e division canadienne, commandée par le major-général Pearkes qui, plusieurs années plus tard, devait servir en tant que ministre de la Défense dans le cabinet Dieffenbaker.

De tous les fronts de guerre éloignés et sauvages, la petite île de Kiska, brumeuse et perdue dans les eaux du nord du Pacifique, est probablement la moins connue et la moins spectaculaire de toutes. Comme l'écrivaient les journaux du temps, en débarquant à Kiska, les Canadiens ont trouvé de la boue, de la brume, un paysage désertique, mais pas un seul Japonais.

C'était la première fois que les Japonais retraits sans se battre. En effet, Ménard et ses hommes trouvèrent l'île déserte, les Japonais, qui selon les évaluations des services de renseignements étaient entre 6 000 et 10 000 à Kiska, l'ayant évacuée complètement quelques heures avant l'arrivée de l'armée canado-américaine.

Le lieutenant-colonel Ménard commanda ensuite, à titre intérimaire, la 13^e brigade d'infanterie à Kiska d'octobre 1943 à avril 1944. Il ne fut toutefois promu général de brigade de façon permanente que beaucoup plus tard.

Mais après avoir été, en 1942, le plus jeune lieutenant-colonel de l'Empire britannique à titre de commandant des Fusiliers Mont-Royal lors du raid de Dieppe, le futur général Ménard devenait, à Kiska l'année suivante à la tête du Régiment de Hull, « le plus jeune commandant de bataillon dans l'Empire où le soleil ne se couchait jamais ».

Ce reportage a été réalisé avec la collaboration du Secrétariat d'état aux Anciens combattants.

PLUS

L'union du bloc atlantique refait surface

Le Canada pourrait compter quelques provinces de moins en 1997



GÉRALD LEBLANC

Le Canada comptera en janvier une nouvelle composante, puisque les Territoires du Nord-Ouest seront alors divisés en deux entités, l'une contrôlée par les Inuit et l'autre par les Cris.

Il faut aussi se faire à l'idée qu'il n'y aura peut-être plus dix mais huit ou sept provinces, lors de la rencontre de 1997, où l'on doit revoir la formule d'amendement à la Constitution.

Deux députés libéraux d'Ottawa, Ron MacDonald, de Dartmouth, et George Rideout, de Moncton, viennent en effet de relancer le projet d'union du bloc atlantique, en rassemblant une vingtaine de personnalités, à Truro, petite ville de loyalistes depuis la déportation de 1755, en Nouvelle-Écosse, à la frontière du Nouveau-Brunswick.

Le comité promoteur du projet comprend également Roger Ouellette, ancien président de la Société nationale des Acadiens, Paul Daigle (un anglophone) de la Chambre de commerce de l'Atlantique et la sénatrice Brenda Robertson.

Un peu comme le séparatisme québécois, l'union des provinces atlantiques refait sans cesse surface, sans jamais aboutir mais sans jamais disparaître complètement.

En 1964, les premiers ministres du Canada étaient réunis pour le centenaire de la rencontre de Charlottetown qui avait donné naissance au Canada. Louis Robichaud avait alors rappelé que la rencontre historique de Charlottetown avait d'abord été convoquée pour envisager l'union des trois provinces maritimes.

Il avait convaincu ses collègues de confier à John Deutsch la présidence

d'une commission d'enquête sur le sujet. Le rapport Deutsch, dévoilé en 1970, évoquait trois hypothèses (la coopération informelle, la coopération formelle et l'union politique) et recommandait de suivre la troisième option.

Le rapport prit le chemin des tablettes et l'on se contenta d'institutionnaliser la rencontre annuelle des premiers ministres des trois provinces qui a, récemment, produit certains résultats : levée des barrières pour les contrats octroyés par le secteur public et uniformisation du programme des écoles.

Formé dans le sillage de Robichaud, Doug Young, l'actuel ministre des Transports à Ottawa, a vainement tenté de ressusciter l'idée durant les années 80, au moment où il dirigeait le Parti libéral du Nouveau-Brunswick. Toujours partisan de l'union, le ministre Young croit que seule la volonté populaire permettra de contourner les obstacles. « Ce ne sont certes pas les sous-ministres de l'Éducation qui se battront pour disparaître, même si l'on se trouve dans la région la plus gouvernée du pays. »

Truro ou Moncton

Truro sera-t-elle la nouvelle capitale du bloc atlantique. Jamais, répondent les Acadiens, pour qui Moncton, bilingue et centrale, est le choix naturel de la nouvelle capitale. On entend déjà les hauts cris s'élever dans les capitales actuelles : Fredericton, Halifax et Saint-Jean de Terre-Neuve. La plus petite, Charlottetown, espère se glisser entre les grandes.

Comment partager la dette, plus prononcée en Nouvelle-Écosse et à Terre-Neuve qu'au Nouveau-Brunswick et à l'Île-du-Prince-Édouard ?

Aura-t-on le temps d'uniformiser le millier de lois pour la rencontre de 1997, car c'est bien cette date que les deux pères fondateurs de la nouvelle province ont en tête ?

Région de l'Atlantique

Provinces	Population	Français	
		Langue Maternelle	Langue d'usage
Île-du-Prince-Édouard	128 100	2 855 (4,5 %)	1 340 (2,4 %)
Nouveau-Brunswick	716 500	243 690 (34,0 %)	223 265 (31,2 %)
Nouvelle-Écosse	890 945	37 525 (4,2 %)	22 260 (2,5 %)
Terre-Neuve	563 925	2 855 (0,5 %)	1 340 (0,2 %)

Source : Statistique Canada, recensement 1991

Infographie La Presse

Faut-il inclure ou non Terre-Neuve dans ce projet d'union. Le vocabulaire est ici significatif : les provinces maritimes ne sont que trois et l'on parle plutôt des provinces de l'Atlantique quand on veut inclure Terre-Neuve.

« Pas question d'inclure Terre-Neuve, qui n'a aucun lien géographique ou historique avec les provinces maritimes », affirme catégoriquement Donald Savoie, un spécialiste du développement économique régional de l'Université de Moncton.

On est surpris de voir le professeur Savoie favoriser une union qu'on avait toujours décriée comme une menace, aussi ou sinon plus grande que la séparation du Québec, pour la communauté acadienne du Nouveau-Brunswick.

Il suffit de regarder les chiffres pour comprendre les craintes des Acadiens du pays de la Sagouine, qui forment actuellement le tiers de la population du Nouveau-Brunswick et qui y ont développé une société bien à eux, avec garanties enchâssées dans les constitutions de la province et du pays. Advenant une union, les Acadiens formeraient à peine 10 % de la population du nouveau bloc et ris-

queraient l'anglicisation galopante qui sévit dans les trois autres provinces, surtout à Terre-Neuve où seulement 0,2 % des gens parlent le français à la maison.

« La province du Nouveau-Brunswick dans le pays du Canada constitue toujours le premier choix de notre communauté acadienne. Si l'on devait s'en aller vers l'union des Maritimes, il faudrait examiner sérieusement les avantages et désavantages du projet », soutient Lise Ouellette, présidente de la SAANB.

Nécessité fait loi

Le professeur Savoie, tout comme son collègue Roger Ouellette, estime que la nécessité oblige à de nouvelles attitudes.

« L'important pour nous, c'est de pouvoir rester chez nous et d'y gagner notre vie. Ce n'est pas en déménageant à Montréal ou à Calgary qu'on renforcera la communauté acadienne. Et la seule manière de rester dans les Maritimes, c'est de changer notre façon de gouverner afin de sortir de la dépendance et d'assurer notre développement économique », explique Donald Savoie.

« Il vaut mieux, ajoute-t-il, partici-

per au processus et exiger des garanties, comme condition sine qua non à notre appui, notamment le contrôle de nos écoles et l'enchâssement de nos droits. On ne peut, d'autre part, laisser tomber nos frères et cousins acadiens des autres provinces, comme l'ont fait les Québécois. »

Nécessité est le mot qui revient sans cesse dans la bouche des promoteurs du projet d'union. « Le retrait du gouvernement fédéral ne nous laissera pas le choix, si l'on veut maintenir les services offerts à nos populations », estime Brenda Robertson, sénatrice conservatrice et ministre influente de Hatfield.

Ce sont finalement les pressions extérieures, le retrait du fédéral et la menace de séparation du Québec autant que la mondialisation des marchés, qui ramènent à la surface le projet d'union, qu'appuient déjà les gens d'affaires de l'Atlantique.

Une pression supplémentaire pourrait venir de la population. Selon Rick Emberley, président de la firme de sondages Omnifacts d'Halifax et présent à la rencontre de Truro, une douzaine d'enquêtes ont démontré que, depuis dix ans, l'opinion publique favorise le projet, dans une proportion de 50 à 70 %, selon qu'on parle de coopération, d'union économique ou d'union politique.

Le taux d'approbation varie, plus fort en Nouvelle-Écosse et plus faible à l'Île-du-Prince-Édouard, Terre-Neuve et le Nouveau-Brunswick se situant entre les deux, les Acadiens se montrant moins favorables que les anglophones du Nouveau-Brunswick.

Le partage de la dette, la forme de partenariat (de la coopération à l'union politique) et la culpabilisation des Acadiens du Nouveau-Brunswick font partie d'un débat qui rappelle à maints égards celui qui secoue le Québec depuis 30 ans.

Le départ d'un géant du « vieux Canada »

Le Québec a été marqué cette semaine par le départ du jeune Patrick Roy et l'Ontario par celui du vieux Robertson Davies.

Avec ses blanches chevelure et barbe patriarcales, Robertson Davies était devenu, depuis dix ans, une très grande vedette en Ontario, mais aussi dans le monde.

« Il est l'un des plus savants et des plus amusants romanciers de notre époque. Son oeuvre appartient aux meilleurs écrits de ce siècle », a dit de lui le célèbre John Kenneth Galbraith.

Tout sauf joueur de hockey, Robertson Davies fut acteur, critique littéraire, directeur de journal, recteur du très sélect Massey College et auteur prolifique (une trentaine de livres traduits dans une quinzaine de langues).

Il incarnait, mieux que tout autre, la tradition anglo-saxonne protestante dans laquelle s'est forgée le Canada. Ce que Richard Gwyn qualifie de « vieux Canada » et qu'il cherche à relier au « nouveau Canada » multiethnique et américain, dans son récent livre sur l'insoutenable légèreté d'être canadien.

On se souviendra des diverses facettes du personnage, mais surtout de son exceptionnel talent de raconteur. On le louange en Ontario et partout au Canada — il faisait cette semaine la une de tous les journaux qui lui consacraient des pages entières de rappels biographiques et de témoignages — surtout parce qu'il a parlé au monde entier de la culture canadienne, qu'il a universalisé la réalité particulière de ce pays.

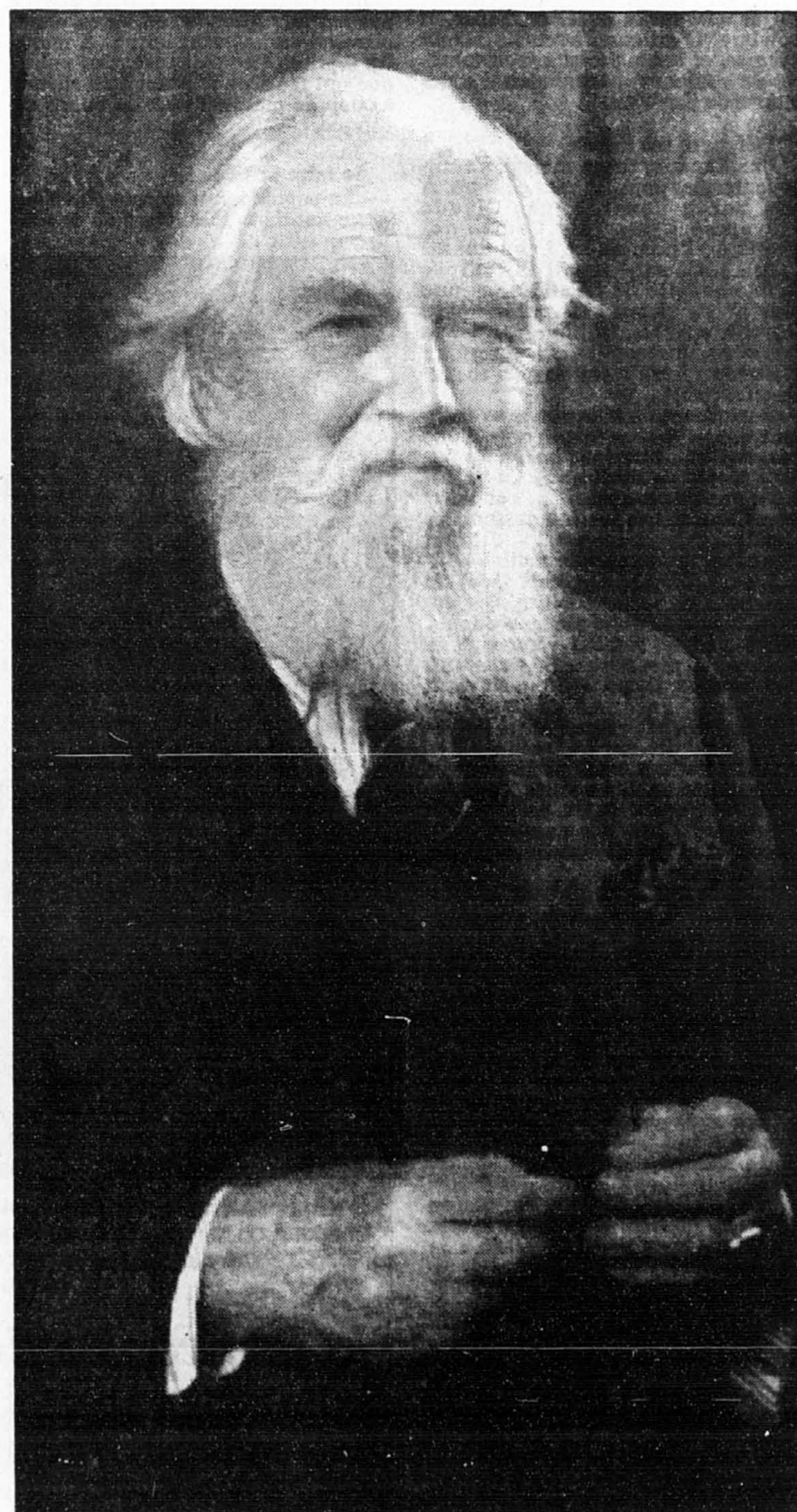
Ses romans sont en effet toujours enracinés dans le terroir ontarien, particulièrement dans la petite ville de Peterborough, où il a longtemps dirigé le journal *Peterborough Examiner*, mais aussi au coeur de Toronto, le principal personnage de son dernier roman — *The Cunning Man* qu'on pourrait traduire par roubleur ou mieux encore par ratureux — paru l'an dernier.

Aussi imprévisible que son héros, Davies entremêle avec génie le merveilleux et l'ordinaire, le mythe et la vie quotidienne. *The Cunning Man* commence par la mort subite du célèbre durant une messe anglicane à Saint Aidan, le dernier village anglo-saxon de la métropole, et se termine par l'appel d'un distrait qui cherche à savoir l'heure de la dernière représentation.

— Vous avez un mauvais numéro !
— Ce n'est pas le cinéma Odeon ?
— Non, vous êtes au Grand Théâtre de la vie. Il n'y a pas de frais d'entrée mais les taxes y sont mortelles. Vous arrivez quand vous pouvez et partez quand vous y êtes obligés. Le spectacle n'arrête jamais. Bonne nuit !

Ne trouvant personne au Québec — on cherchait un écrivain passionné pour l'oeuvre de Davies — pour commenter le départ du grand romancier, Gisele Lalonde, l'animatrice de l'émission radio *Les Actualités* de la SRC, a lancé, sans succès, un appel à tous.

On a fini par interviewer John Saul, écrivain ontarien qui a insisté sur l'enracinement canadien de l'oeuvre de son ami Davies, la fidélité à



Avec ses blanches chevelure et barbe patriarcales, Robertson Davies était devenu, depuis dix ans, une très grande vedette en Ontario, mais aussi dans le monde. Il incarnait, mieux que tout autre, la tradition anglo-saxonne protestante dans laquelle s'est forgée le Canada.

ses origines et à son histoire pour atteindre l'universel et parler au monde entier.

Il faut dire que l'oeuvre de Davies

n'est traduite en français, via la France, que depuis cinq ans et que le monde du roman en est un d'intime communion de langue et de culture.



Ce que McKenna veut démontrer, c'est que les séparatistes du Québec avaient raison de dire que le Canada avait besoin de profonds changements, mais tort de prétendre que le fédéralisme est prisonnier du statu quo.

McKenna le penseur

Le petit avocat irlandais en mène large dans sa province du Nouveau-Brunswick.

Élu pour une troisième fois, avec une très solide majorité, Frank McKenna ne rate aucune occasion, même pas le rallye de l'unité à la place du Canada durant le référendum, pour déboucher de nouvelles entreprises.

Et voilà que le premier ministre prospecteur se fait penseur. Il signait la semaine dernière, avec le professeur Donald Savoie, une longue analyse sur l'avenir du Canada, dans le *Telegraph Journal*, le plus important quotidien du Nouveau-Brunswick.

Donald Savoie, un spécialiste de l'économie régionale de l'Université de Moncton, est aussi un ami personnel de Frank McKenna, avec qui il joue au golf et qu'il conseille à l'occasion.

« Frank m'a appelé en février pour me dire qu'il fallait publier un article sur le fédéralisme, dans une revue spécialisée. Les délais étant trop longs pour lui, l'article a fini par paraître dans un quotidien », explique le professeur Savoie. (À l'émission *Le Point* de Radio-Canada, on affirmait, mercredi, que c'est l'interdiction de Jean Chrétien qui a empêché la publication de l'article durant le référendum, comme le souhaitait ardemment Daniel Johnson.)

Ce que McKenna voulait démontrer, c'est que les séparatistes du Québec avaient raison de dire que le Ca-

nada avait besoin de profonds changements, mais tort de prétendre que le fédéralisme était prisonnier du statu quo.

L'analyse de l'Acadien et de l'Irlandais reprend les grands courants de l'évolution actuelle — mondialisation des marchés, crise fiscale et retrait du fédéral — pour conclure à l'inévitable restructuration de la manière de gouverner.

Ce qui est nouveau, c'est qu'une telle lecture soit faite par un premier ministre de l'Atlantique, une région qui s'accroche désespérément aux largesses du fédéral pour maintenir son lourd appareil de gouvernement et son généreux éventail de services.

Que les richards de l'Ouest veuillent se débarrasser du fédéral, on comprend, mais que les enfants pauvres de l'Est se résignent à la même perspective en dit long sur l'incertitude qui plane sur le Canada tout entier.

C'est le deuxième front, ouvert avec la crise des finances publiques, qui est en train de supplanter dans le reste du Canada le vieux front constitutionnel de la place du Québec dans le pays.

« La remise en question du statu quo dans le fédéralisme canadien », titre de l'article de nos voisins du Nouveau-Brunswick, qui se voulait une contribution référendaire, constitue une réponse aux résultats serrés du 30 octobre.

Zaïre: les hommes sans droit

JOHANNE LAUZON

Journaliste montréalaise, l'auteure est lauréate de la Bourse Periscop du Centre de recherches pour le développement international (CRDI). Cette bourse lui permet d'effectuer un stage de travail d'un an en France et en Afrique.

Les hommes ne naissent pas égaux. Au Zaïre, c'est plus vrai qu'ailleurs.

Ici, les droits s'achètent comme n'importe quelle marchandise. Et tous ont intérêt à avoir le pourboire généreux. Le « matabiche » comme le disent les Zaïrois est un passeport indispensable sur les trottoirs comme dans les commissariats de police.

Démunie, la population doit subir jour après jour les tracasseries, voire les exactions, de l'armée qui s'est substituée au pouvoir. Dans un État qui n'est plus, les espoirs s'envolent malgré l'avènement du multipartisme en 1990. « N'est-ce pas la démocratie ? Alors pourquoi ce régime militaire ? », disent les gens de la rue.

À Lubumbashi, à deux heures de vol de la capitale Kinshasa, pas un quartier sans un camp militaire ou une gendarmerie. Les soldats, non payés depuis des lustres, travaillent pour leur propre compte. Nuit et jour, ils rançonnent au passage les petites gens.

Les éléments de la « division spéciale présidentielle » comme de la « Garde civile » se sentent rois et maîtres. Ne dépendent-ils pas directement du chef suprême, le président-marchal Mobutu Sese Seko ? Ils ont la gachette facile et aiment jouer au cowboy. D'ailleurs, avec ses larges avenues et ses maisons aux devantures de « saloons », Lubumbashi a des allures de Far-West.

Défendre ses droits

Une Renault, rouge tomate, s'avance lentement dans les rues désertes. À son bord : l'avocat Jean-Claude Muyambo Kyassa, du Centre des droits de l'homme de Lubumbashi (CDH). Ce soir, il fait sa tournée hebdomadaire de la ville. Pas une âme ne s'y risque ; les habitants se terrant. « Après 19 heures, c'est la terreur », affirme-t-il. Déjà qu'en plein jour, il n'y a pas de quoi se sentir en sécurité...

Quelques rares silhouettes se faufilent dans l'ombre. Au détour d'une rue, des quidams sont encerclés par les « forces de l'ordre ». « Ça va ? Il n'y a pas de problèmes ? », s'enquiert Jean-Claude. Les civils haussent les épaules. « Ça va maître... », dit l'un d'eux l'air découragé. La routine !

Minuit. Devant les étals vides du marché, l'auto s'immobilise. Des enfants, sortis de nulle part, accourent. De bien tristes gamins, vêtements en lambeaux, pieds nus. Et pourtant, tout sourire, ils accueillent l'avocat en T-shirt. Parfois les salutations s'étirent ; certains témoignent des services dont ils sont victimes. Des truands, portant souvent l'uniforme, les brutalisent, les volent. Tous les jours, des fillettes de six, huit, dix ans sont violées par des soudards qui cherchent la « chair fraîche » de peur de contracter le sida.

« C'est une honte de voir ces enfants dans la rue... Avant, ils pouvaient au moins manger dans les poubelles. Mais maintenant, avec la crise il n'y a même plus rien dans les poubelles », s'exclame un chauffeur de taxi devant ces mains tendues vers lui. Les naufragés ne cessent d'échouer sur les trottoirs de cette ville d'un million d'habitants, la deuxième en importance au Zaïre. Ils sont poussés dehors par des parents pressurés, incapables de leur offrir le strict minimum.

« La pire des violations des droits, c'est la faim », dit Me Muyambo Kyassa en hochant la tête. Cet avocat de 30 ans ne s'habitue guère à la souffrance des siens. Bagarreur et diplomate à la fois, il plaide en pesant

chaque mot, puis bondit et trépigne d'indignation devant l'arrogance des hommes en kaki. Etudiant, il a assisté, impuissant, aux massacres de ses pairs à l'université de Lubumbashi en 1990. Et depuis, il milite pour que le droit à la vie soit respecté. Sans filet de sécurité.

« À tout moment, on peut me battre, me torturer... La force des autorités, c'est l'intimidation. Mais si j'abandonne, qu'est-ce qui va arriver aux autres ? Alors je continue... », déclare-t-il en haussant le ton. À maintes reprises, l'armée et la classe politique ont tenté de le réduire au silence à coup de menaces ou... de billets de banque.

Se faire justice

« La population n'accepte plus l'autorité militaire. Elle refuse de se sou-

mettre », poursuit l'avocat. Pour contrer l'action des soldats, des citoyens s'organisent dans les quartiers. Ils se font désormais justice. Les dérapages sont fréquents. Accusé sans preuve de vol ou de sorcellerie, n'importe qui peut être lynché jusqu'à ce que mort s'ensuive.

Il est vrai que l'appareil judiciaire est paralysé depuis des années. Tout comme les militaires, les magistrats ne touchent leur salaire qu'irrégulièrement, une fois tous les quatre, six, huit mois. Espiègle, un prêtre d'un village, à la tête d'un comité des droits de l'homme confie : « Ici, il y a un petit tribunal... Mais pas de justice. Les gens paient 50 000 nouveaux zaires (10 dollars) pour acheter leur liberté ». Coupables comme innocents.

Hauts gradés de l'armée, politiciens

de tout poil et expatriés véreux achètent les juges à coup de dollars américains. Ce qui leur permet d'orchestrer, en toute impunité, le trafic des armes et le vol des matières premières de la région, le cuivre et le cobalt.

Les prisons sont pourtant remplies. Mais 90 pour cent des arrestations sont purement arbitraires selon le CDH. Beaucoup de prisonniers ignorent les motifs de leur détention. Une femme, entourée de ses deux enfants, dit avoir été entendue par un tribunal militaire ! Son conjoint, soldat, a trouvé ainsi un bon moyen pour la « faire réfléchir » à l'ombre après qu'elle l'eut quitté.

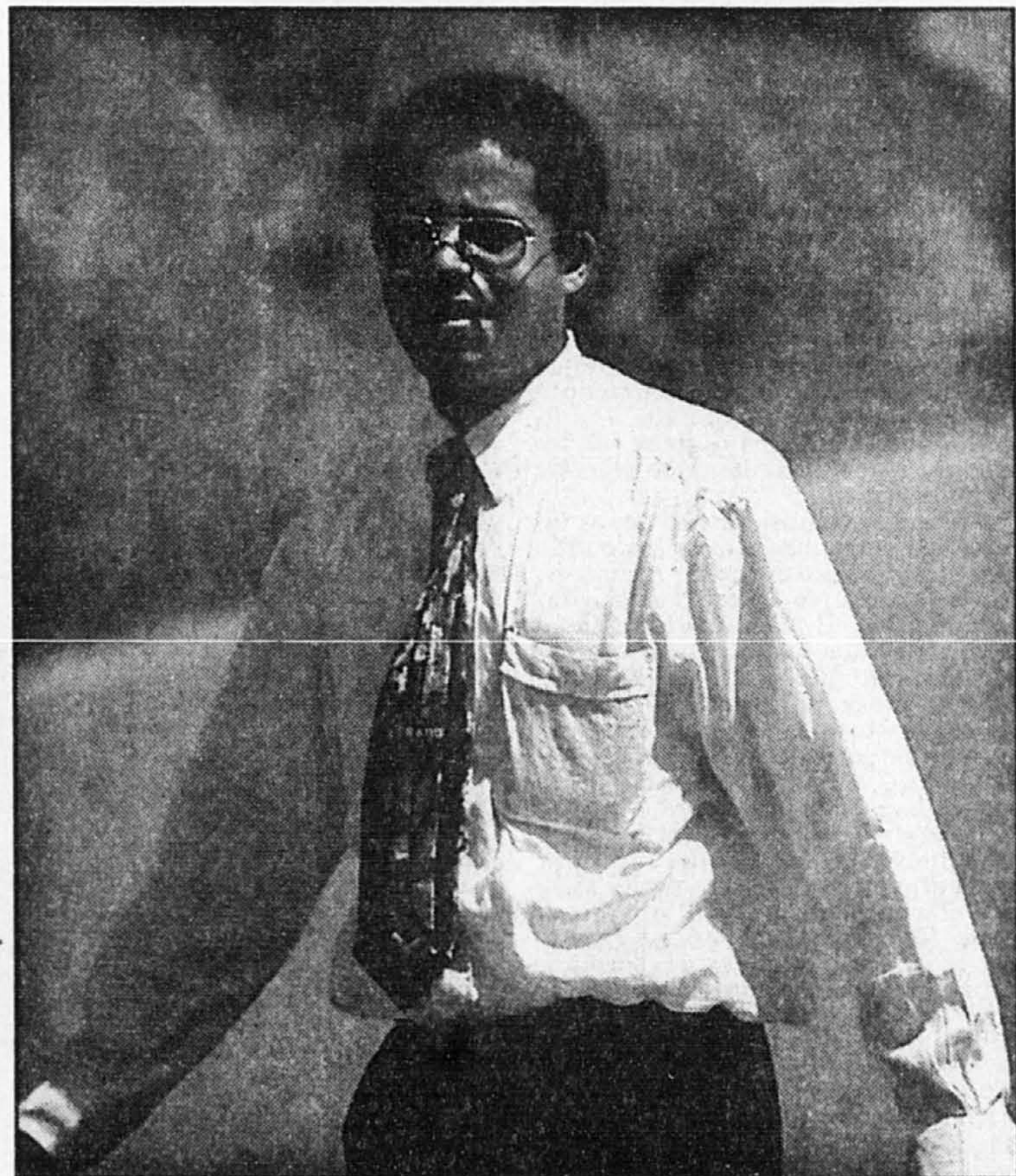
Des présumés coupables en attente de procès croupissent en prison pendant six mois, un an. Nul ne peut assurer leur déplacement jusqu'au Palais de justice. Faute de carburant et de convois sécuritaires. À l'initiative du CDH, le parquet se déplace à la prison, une fois par semaine, depuis le printemps dernier. Interdits devant le cérémonial de l'exercice judiciaire, les prisonniers restent prosternés, presque indifférents à leur sort. Amaigris, épuisés, certains cafouillaient quelques mots à peine audibles pour se défendre d'avoir volé un vélo... À la dérobée, ils murmurent : « J'ai faim ».

Les conditions de vie sont ici tolérables, dit-on, contrairement à ce qui se passe dans d'autres prisons zaïroises où les tortures et les mauvais traitements font partie du quotidien. Depuis le début de l'année, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) assure une ration alimentaire quotidienne aux 270 détenus. Auparavant, ils ne mangeaient qu'une fois par semaine ; une vingtaine d'entre eux mouraient de faim tous les mois.

Envers et contre tous

Jean-Claude Muyambo Kyassa et des collègues ne savent plus à quel saint se vouer : les cas de violations de droits de l'homme s'empilent au bureau du CDH, qui fonctionne depuis seulement trois ans. Une fois vérifiées, ces informations sont publiées dans le journal de l'association. Ce bulletin circule en ville et est expédié à l'étranger comme une bouteille à la mer. Le contact - presque miraculeux dans un pays sans téléphone, sans poste-avec de grandes organisations, telle Amnesty internationale, apparaît comme une bouée de secours, la seule protection que les associations de défense des droits de l'homme peuvent s'offrir. Le président Mobutu n'apprécie guère la « mauvaise publicité » véhiculée sur son pays en Occident.

Me Muyambo Kyassa clairotte à qui veut l'entendre : « En Europe ou en Amérique, on te respecte comme individu. Mais ici, le plus fort cherche toujours à écraser le plus faible. Faut accepter cela ? Non ! Il faut se battre jusqu'au bout ».



Me Muyambo Kyassa clairotte à qui veut l'entendre : « En Europe ou en Amérique, on te respecte comme individu. Mais ici, le plus fort cherche toujours à écraser le plus faible. Faut accepter cela ? Non ! Il faut se battre jusqu'au bout ».

Le Sommet de la francophonie a épargné le régime Mobutu

Le président du Zaïre, le maréchal Mobutu Sese Seko, est en train de redorer son image de « grand démocrate ». Lors du Sommet de la francophonie, tenu du 2 au 4 décembre au Bénin, les États-membres n'ont pas souligné les écarts du mauvais élève zaïrois en matière des droits de l'homme. Des condamnations, bien timides il est vrai, ont été portées contre le Nigeria qui a pendu 9 opposants, il y a quelques semaines. Mais pour le Zaïre : rien.

Pourtant, dans un rapport dévoilé en février 1995, la Commission des

droits de l'homme des Nations unies s'est dite préoccupée « par la gravité persistante de la situation au Zaïre » : arrestations et détentions arbitraires, exécutions, disparition d'opposants, tortures et traitements inhumains dans les prisons, atteintes à la liberté d'opinion et d'expression...

Les 40 millions de Zaïrois sont prisonniers d'une des plus vieilles dictatures du continent noir. Mobutu fête ses 30 ans de pouvoir. Malgré l'instauration du multipartisme en 1990, le maréchal ne cesse de reporter la tenue des élections libres et dé-

mocratiques. Mis au ban par les pays occidentaux pour le non-respect de ses engagements, le revole qui reprend du service sur les tribunes internationales : 50^e anniversaire de l'Organisation des Nations unies, Sommet de la francophonie...

À la suite de la crise rwandaise, il s'est imposé comme le pacificateur de la région des Grands Lacs. Il est en train de se refaire une virginité sur fond de chantage avec la menace d'expulsion des réfugiés rwandais. Les élections sont à nouveau dans

l'air. Celles-ci devront être financées en partie par la communauté internationale comme l'indiquait le quotidien français Libération en octobre dernier.

La Table de concertation sur les droits humains au Zaïre, qui regroupe une quinzaine d'organismes québécois, déplore les tractations politiques qui se déroulent en coulisses. Elle se demande si le gouvernement canadien, à son corps défendant, ne cautionnera pas la « pire des dictatures de l'Afrique » en jouant le jeu de Mobutu.

La prison ?

Aéroport de Njili, Kinshasa, Zaïre. Quelques voyageurs circulent, interpellés ici et là par des militaires qui multiplient les contrôles.

On m'a mis en garde contre leur voracité. En quelques semaines au Zaïre, j'ai pris l'habitude. J'ai été arrêtée, puis relâchée, pour de banales photos prises dans la rue ou des taxes de bienvenue (aux touristes) non-payées.

À l'aéroport, des précautions de base s'imposent. L'embauche deux « agents du protocole ». Leur tâche : distribuer les pourboires. Les « matabiches » font taire les hommes en uniformes qui m'accusent de trafic illicite. Aux douanes, à la vue de mon sac à dos bien rempli, l'un d'eux n'en demord pas : « Il y a du diamant, là ! », en indiquant le fond, évidemment.

Il fouille et trouve des journaux zaïrois. « Qu'est-ce que vous faites avec des journaux de l'opposition ? », s'exclame-t-il. Pas le temps de répondre. Il tombe sur des documents de l'Association de défense des droits de l'homme (AZADHO) : « Tiens, tiens... », dit-il sourire aux lèvres.

Un type de la « police de l'immigration » m'entraîne dans les dédales de l'aéroport. Je me retrouve seule devant trois gaillards dans un bureau sombre. J'insiste pour que les agents du protocole m'accompagnent. « Ne me dites pas que vous avez peur ! », me lance le chef. J'enchaîne : « Mais bien sûr ! Vous êtes tous grands et forts ! »

L'interrogatoire s'éternise. Le chef me mitraille de questions ; son voisin grogne à chaque fois que je prends la parole ; le troisième joue du poing sur la table.

Il se lève pour me mettre sous le nez « l'état des comptes du gouvernement de transition », un document que je n'ai jamais vu. « Qu'est-ce que vous faites avec ça ? Comme ça, on vient ici pour faire des activités politiques en vue de déstabiliser le pays ! »

Je répète que cela ne m'appartient pas, rien à faire.

« Mademoiselle, vous ne partirez pas ce soir. Nous allons vous interroger plus longuement pour connaître les vrais motifs de votre séjour. Vous allez passer la nuit en prison », tranche le premier. Complètement piégée, je ne sais pas si je dois rire ou pleurer. Reste l'argument ultime : « C'est vous qui décidez. De toute façon, les gens des droits de l'homme et mon ambassade seront mis au courant de mon arrestation. »

L'un d'eux se lève brusquement : « Suivez-moi ! ». Je le suis, docile. C'est la prison ou l'avion ? Nous sortons de l'aéroport. Mes pieds se posent sur la piste...

Le directeur de l'AZADHO m'écrit quelques semaines plus tard : « Je déplore ce comportement incivile de nos militaires. Mais en même temps, à travers cet incident tu as pu te faire une idée des difficultés que nous connaissons chaque jour dans la défense des droits de nos concitoyens. »



Le 3 mars 1987, après avoir battu des records de longévité politique en restant au poste de président du conseil pendant trois ans et demi, Bettino Craxi (à droite) remettait sa démission au Sénat. À gauche, le ministre des Affaires étrangères d'alors, Giulio Andreotti, le favori dans la nouvelle course qui s'amorçait.

Italie : la spirale sans fin

Pourquoi pas des élections en 1996 ?



LOUIS-BERNARD ROBITAILLE
collaboration spéciale
ROME

La plus grande erreur qu'on pourrait faire concernant la politique italienne consisterait à la prendre totalement au sérieux.

Ainsi le procès à Palerme du sénateur à vie Giulio Andreotti pour complicité mafieuse et meurtre. À 78 ans, celui qu'on appelle l'« insubmersible » ou l'« inoxydable », et qui aura été sept fois premier ministre au cours d'une carrière ministérielle commencée en 1948, fait face à des accusations qui plongeraient d'autres pays dans une crise profonde. Ainsi le grand homme qui fut de toutes les *combinazioni* et toutes les coalitions pendant près de 50 ans, et devint l'interlocuteur privilégié du puissant Parti communiste, cet homme aurait été vu donnant le baiser mafieux au « capo dei capi », Toto Riina, devant ses hommes pour manifester son allégeance. Mieux encore : il aurait personnellement donné l'ordre d'abattre le journaliste Pecorelli, dont les enquêtes se rapprochaient trop de lui.

On ne peut nier que son procès, qui s'est ouvert dans la grande ville sicilienne en octobre sous haute protection policière, fait parler de lui dans les médias ou dans les cafés. Certains s'excitent et en profitent pour s'indigner de la « pourriture » du monde politique. La plupart des autres prennent ça avec beaucoup d'ironie et de distance.

Le dossier de l'instruction à lui seul contient des dizaines de milliers de pages, et on prévoit que les audiences dureront des mois sinon des années : « On aura le temps de mourir avant d'en voir la fin. Ou, en tout cas, de voir Andreotti mourir avant le verdict », me dit un vieil observateur romain de la scène politique.

Un représentant du PDS (ex-Parti communiste, converti à la social-démocratie libérale), de son côté, lève les bras au ciel : « Complicité mafieuse ! Il faudrait d'abord savoir ce que ça veut dire. Et puis le meurtre de Pecorelli, on attend les preuves... », me dit-il avant de préciser : « Bien entendu, ce n'est certainement pas le PDS qui souhaitait qu'on envoie Andreotti devant les tribunaux ».

Pour prendre la mesure du grain de sel avec lequel il convient d'examiner les coups de théâtre de la scène politique, sachez que Giulio Andreotti, pour la peine, s'était lui-même converti en acteur en août dernier pour le festival de la petite ville de Fuggi, dans la campagne romaine. Tous les soirs il tenait sur scène le rôle principal dans le « procès » du pape Boniface VIII qui, au XIII^e siècle, pratiquait volontiers le meurtre et l'intimidation, excommunia Philippe Le Bel qui s'opposait à lui, et mourut des suites d'un attentat. À la fin

de la pièce, le public votait au scrutin secret son acquittement, son bannissement ou sa condamnation à mort.

Il semble qu'en moyenne Giulio Andreotti s'en tira plutôt bien auprès des spectateurs. Ce qui ne l'empêchait pas, par prudence et habitude, de continuer à aller tous les jours à la messe et de remercier le Ciel de cette « terrible épreuve que constitue cette accusation injuste, moi qui ai justement été le principal ennemi de la Mafia ».

Et chaque soir il lit une page d'un roman de série noire pour s'endormir du sommeil du juste.

Autre grand personnage de l'« ancien » régime, le socialiste Bettino Craxi vit aujourd'hui réfugié dans sa villa tunisienne de Hammamet après avoir été condamné à huit ans de prison ferme au printemps de 1995. Premier socialiste à avoir accédé, en 1984, au poste de président du conseil, il battit des records de longévité et resta trois ans et demi en place. Comme par-dessus le marché il contrôlait personnellement la puissante machine du PSI, les juges de l'opération *Maini* propres lui ont imputé quelque 200 millions \$ de pots-de-vin. Des recettes illégales qui avaient servi à la fois au financement de son parti (comme des autres) et à celui de son train de vie personnel — dont la suite permanente qu'il gardait à l'hôtel Raphael à Rome.

Puisque l'opération *Mani pulite* visait justement à nettoyer la politique italienne, ne serait-il pas logique de lancer un mandat d'arrêt international contre Craxi ? « Ramener Craxi en Italie, estime un diplomate nord-américain, équivaldrait à provoquer un tremblement de terre : Craxi a de quoi compromettre la quasi-totalité de la classe politique. Il n'y aurait pas de survivants ! »

Quant à mon représentant du Parti de la gauche démocratique, il hausse encore une fois les épaules : « Nous souhaitons autant faire extraditer Craxi que le président Giscard d'Estaing, à l'époque, souhaitait ramener en France le dictateur africain Bokassa pour éclaircir l'affaire des diamants qu'il avait reçus de lui en cadeau... »

C'est dire que peu de gens, dans les cercles du pouvoir, sont vraiment désireux d'organiser le grand déballage annoncé à cor et à cri par les magistrats milanais et les médias au plus fort de la vague d'inculpations des années 92-93.

D'ailleurs par où faudrait-il commencer, et qui serait épargné ? Maintenant que le plus gros de l'opération *Mani pulite* est terminée, et que son héros, le juge Di Pietro, s'est retiré à la faculté de droit, on constate que la quasi-totalité des dossiers restent sur la table. Cela doit faire un total avoisinant les 4 000 inculpés pour corruption, politiciens et hommes d'affaires pour l'essentiel.

Que fera-t-on de cette montagne d'accusations ? Faut-il passer l'éponge et tout oublier ? adopter une loi d'amnistie ? juger tout le monde,

mais selon une procédure accélérée, et laquelle ?

L'opinion italienne et le monde politique seraient d'accord pour penser... que, dans leur immense majorité, les procès n'auront jamais lieu. Et que les procédures s'enliseront quelque part, sur des tablettes ou dans des bureaux sentant le mois. Une solution à l'italienne.

De la même manière, personne n'accorde ici une importance exagérée au fait que celui qui se présentait comme le Monsieur Propre de la nouvelle politique italienne, Silvio Berlusconi, chef de Forza Italia, président du Conseil en 1994 et premier homme d'affaires du pays, subira son procès (pour corruption de fonctionnaires des impôts) en février. Peut-être cela l'empêchera-t-il d'être de nouveau le candidat de la droite au poste de chef de gouvernement — en tout cas ses alliés et rivaux à droite ont déjà commencé à tenter de le déboulonner. Mais il se pourrait aussi qu'il réussisse à retourner l'opinion et à se transformer en martyr politique et victime de l'acharnement de juges (qu'il accuse d'être de gauche). Les paris sont ouverts.

Cinéma permanent

« La politique italienne, m'explique un observateur américain en poste à Rome depuis quatre ans, ressemble beaucoup à une sorte de cinéma permanent de quartier, où le film défile sans interruption. On sort de la salle et, à quelque moment qu'on revienne, on rattrape la même histoire, au point où on a l'impression de l'avoir quittée... Même si, entre-temps, les acteurs ont changé. »

Et en effet, ce qu'on peut dire, c'est que la distribution a totalement changé en deux ans, et qu'aucune des anciennes vedettes n'a survécu à la crise de *Mani pulite*. La Démocratie chrétienne, qui s'était confondue avec le pouvoir pendant 45 ans, a totalement implosé, et ses survivants se sont éparpillés — simplifions pour faire plus vite — entre quatre petites formations, dont l'une est maintenant à gauche. L'indestructible Parti communiste s'est transformé en Parti démocratique de la gauche (PDS), libéral et social-démocrate, qui affiche entre 75 et 90 % de nouveaux adhérents et députés, tandis que les purs et durs se sont rebaptisés Rifondazione comunista, et conservent entre 6 et 8 % des voix. La vieille extrême-droite du MSI s'est refait une quasi-virginité démocratique, sous le sigle *Alleanza nazionale*, et avec un nouveau chef, présentable et médiatique, Gianfranco Fini : du coup, elle oscille entre 15 et 20 % des voix et est devenue la composante la plus stable à droite.

En théorie, la vie politique italienne a été brutalement simplifiée, à la fin de l'été 1993, par l'abolition de la proportionnelle intégrale et l'adoption d'une nouvelle loi électorale dans laquelle 75 % des sièges sont attribués au scrutin majoritaire à un

seul tour (pour l'instant, on attribue encore 25 % des sièges à la proportionnelle).

Et en effet, aux élections législatives de mars 94, les électeurs avaient pour la première fois en 49 ans le choix clair entre deux coalitions.

À droite, Forza Italia, le parti flamboyant du sauveur Berlusconi, allié à l'Alleanza nazionale de Fini, mais également au mouvement autonomiste lombard d'Umberto Bossi, la Lega nord. À gauche, autour du PDS, on retrouvait de petits satellites : les Verts, Rifondazione comunista, les démocrates-chrétiens de gauche etc.

Vie politique simplifiée ? « Et comment ! ironise la Repubblica : il y a maintenant 38 partis politiques dans le pays ! » En fait, à gauche comme à droite, les nouveaux appareils politiques ont dès le début contourné l'esprit du scrutin majoritaire en se partageant à l'avance les sièges.

Ainsi la droite a en gros donné le nord à Umberto Bossi, le centre à Berlusconi et le sud à Fini. Ajoutons à cela les députés des mini-partis qui se sont partagés les sièges à la proportionnelle : la majorité de droite issue de l'élection de mars 94 était déjà une coalition hétéroclite, à vite tournée à la confusion. Ce Parlement de droite, qui avait mis Berlusconi au pouvoir et le soutenait, est tout simplement devenu en décembre 1994, un Parlement de gauche. Bossi, patron des quelque 75 députés de la Lega nord, laissait tomber Berlusconi sur la question de la loi anti-trust et joignait ses voix à la quasi-totalité de la gauche pour soutenir le gouvernement « technicien » de Lamberto Dini, ancien dirigeant respecté de la Banque d'Italie... mais aussi ancien ministre de l'Économie de Berlusconi.

« Le problème en Italie, explique un diplomate canadien, c'est qu'on ne sait jamais où se situe la frontière entre gauche et droite, entre majorité et opposition. C'est le pays de l'arrangement. »

Aujourd'hui, alors que le gouvernement de Dini s'est engagé formellement à remettre sa démission au président Oscar Luigi Scalfaro le 31 décembre, personne ne peut dire dans les milieux politiques si la fameuse Lega nord se situe à droite ou à gauche, encore moins avec qui elle fera alliance pour les prochaines élections, qui auront lieu sans doute en février-mars, et au plus tard en septembre 96.

Selon qu'elle penche à droite, ou plutôt vers le pôle de gauche et son candidat chrétien Romano Prodi, elle désignera le vainqueur de la prochaine élection. Comme pour l'instant son bouillant leader Umberto Bossi reste en très mauvais termes avec le Cavaliere Berlusconi, la gauche se frotte déjà les mains : avec les voix de la Lega nord, les sondages promettent en effet à sa coalition une courte majorité à la Camera di Deputati. Et les élections régionales de mars 1995 ont donné 9 régions sur 15 au même centre-gauche.

Mais que peut bien vouloir dire

concrètement dans ce pays une majorité parlementaire de gauche ? Si jamais le PDS (25 % des voix à lui seul) contrôle une majorité absolue de députés, ce sera à la tête d'une nébuleuse où l'on retrouvera d'anciens démocrates-chrétiens, des Verts plus ou moins contrôlables, des démocrates non identifiés, des indépendants, les marxistes de Rifondazione comunista... et sans doute les autonomistes milanais de Bossi et de la Lega nord. Une majorité de gauche qui peut éclater au premier conflit (ou projet de loi) aussi sûrement que la majorité de Berlusconi a volé en éclats en décembre 95.

Dans ce cinéma permanent de la politique italienne l'action, ni les coups d'éclat, ne manquent jamais. Sur des sujets fort divers : la loi électorale, la date des élections, le régime présidentiel, le pouvoir des juges, l'indivisible « issue politique » de Mani pulite avec ses 4 000 dossiers. L'ex-communiste D'Alema, Berlusconi, Fini, Bossi, le radical Pannella, plus une douzaine de chefs de courants ou de mini-partis passent des semaines entières à discuter et polémiquer sur ces questions par médias interposés. Comme un film en accéléré.

Ces jours-ci, on en revenait cependant à une seule et unique préoccupation : tiendrait-on les prochaines élections en février prochain, pendant la présidence italienne de la CEE, ou attendrait-on septembre ? Ferait-on une mini-réforme du scrutin avant les élections ? Evincé du pouvoir par ses propres alliés, Silvio Berlusconi n'avait cessé depuis cette date de réclamer des élections. Aujourd'hui, alors que le « pôle de gauche » semble avoir une véritable avance dans l'opinion, on le dit moins pressé d'aller aux urnes : d'ailleurs le reste de la droite, qui se pose de graves questions sur son leadership, souhaiterait se trouver un vrai chef avant la campagne électorale. Inversement, le PDS dirait plutôt oui aux élections anticipées. Mais le tout sans véritable clarté : l'un des charmes exquis de la politique italienne, c'est que personne ne peut même dire avec certitude qui sont ceux qui souhaitent vraiment des élections et ceux qui s'y opposent. Seul constat sur lequel les observateurs s'entendent : quel que soit le contexte, lorsque la démission électorale s'empare des Italiens, ils n'y résistent jamais trop longtemps.

Autre quasi-certitude : ces élections, qui se dérouleront sans doute avec le même mode de scrutin (faute de s'entendre sur un nouveau), seront pratiquement sans conséquence. Elles ne changeront rien, ou pas grand chose, et il n'y aura pas davantage de vraie majorité en Chambre.

« Les Italiens, me dit un journaliste français de Rome, souhaitent d'autant plus l'intégration européenne et l'augmentation des pouvoirs de Bruxelles qu'ils y voient le seul moyen de s'imposer de vraies réformes modernes et structurelles sans avoir besoin de se donner un gouvernement national. Ou même un véritable État. »

LE LiON Et LA GiRAFE

Le lion, dans la jungle en émoi, accoucha un jour d'une girafe.
La surprise fut-elle qu'un puma décida de devenir biographe.
Il fallait relater la naissance qui relève du plus pur exploit
Et montrer comment la puissance peut faire naître la douceur à la fois.

Le lion fut le dernier surpris d'accoucher de cet être au long cou.
Et très vite il s'en éprit comme on s'éprend d'un amour un peu fou.
À les voir dans la savane dorée, on eût dit Roméo et Juliette
Qui, seuls contre vents et marées, allaient de succès en conquêtes.

Mais dans la jungle on voyait mal qu'une girafe aime un lion,
On ne mêle pas hyènes et chacals, pas plus que centaures et griffons.
Il fallait donc qu'ils se laissent et qu'ils s'en fassent une raison
On n'habite pas la même adresse quand on est girafe et lion.

Faisant fi de tous les succès qui se portaient à leur défense
Il n'y aurait pas de procès, pas de recours ni de clémence.
Il y a des amours interdites qui ne trouvent grâce même devant Dieu.
Et les amants, quand ils se quittent, n'ont d'autre choix que dire adieu.

«Mon cher lion, fit la girafe. Avant de se laisser, souviens-toi...
Souviens-toi que j'ai tout aimé du temps qu'on a passé ensemble.
Souviens-toi que j'ai aimé les peines, que j'ai aimé les joies
Et que je revivrais tout, si on nous en accordait la chance.»

«Pars ma girafe, pars sur le chemin qui deviendra le tien.
Mais n'oublie jamais que si nos routes, un jour, se sont croisées,
Ce n'est pas le fruit du hasard ni celui du destin,
C'est que nous avons, ensemble, le monde à éclairer.

«Et garde la tête haute, on finira bien par se retrouver
Car les plus belles histoires d'amour ne devraient jamais se terminer
On ne peut pas pécher d'amour, ni être coupable d'avoir aimé.»



L'AGENCE DE COMMUNICATION BCP REMERCIE HYDRO-QUÉBEC DE LUI AVOIR PERMIS DE CRÉER
LE PERSONNAGE DE LA GIRAFE POUR SES CAMPAGNES DE PUBLICITÉ. TOUS CEUX ET CELLES QUI ONT COLLABORÉ
À CE SUCCÈS SOUHAITENT LONGUE VIE À CETTE NOUVELLE STAR DE NOS PETITS ÉCRANS.

